

# BULLETIN

DES

## “AMIS DE SCEAUX”

8<sup>e</sup> ANNÉE. — 1932



SOCIÉTÉ  
DES  
AMIS DE SCEAUX



1933

LE PUY-EN-VELAY

IMPRIMERIE “ LA HAUTE-LOIRE ”

23. BOULEVARD CARNOT, 23

## BUREAU ET COMITÉ

---

*Président honoraire* : M. A. HENTGEN.

*Président* : M. H. LEMAÎTRE.

*Président adjoint* : M. P. HAINGLAISE.

*Vice-présidents* : MM. E. CHOUTEAU et J. AURICOSTE.

*Secrétaire général* : M. A. PANTHIER.

*Secrétaire administratif* : M. CHAUVET.

*Secrétaire archiviste* : M. G. FOURCADE-CANCELLÉ.

*Trésorier* : M. DUBOS.

*Membres du Comité* : M<sup>lles</sup> J. FOURCADE-CANCELLÉ et GUILLAUME; MM. BARBERIS, HORDÉ, JACQUEMOT, LOISEAU, P. MARRICHAL, J. MOREL, REIGE, J. VEILLON.

---

## AVIS

La cotisation annuelle de 10 francs peut être versée par chèque postal au compte de M. Chouteau, 18<sup>bis</sup>, rue des Imbergères. Compte Paris, c. 1361-09.

---

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
A. PANTHIER : Les fouilles de Paul Leclerc à l'Hay et Chevilly (contribution à l'étude des origines parisiennes). — 3 <sup>e</sup> partie : Néolithiques (les hommes, les foyers, les poteries, la cuisine, les ateliers lithiques, les instruments lithiques, chronologie lithique) . . . . .	1
R. LECLERC : Album . . . . .	38
H. LEMAÎTRE : Frédéric-César de la Harpe au Plessis-Picquet . . . . .	53
ANNALES DE SCEAUX. . . . .	74

---

A. PANTHIER

Professeur au Lycée Lakanal

---

# Les Fouilles de Paul Leclerc

A L'HAÏ ET CHEVILLY

(Contribution à l'étude des origines parisiennes)

---

TROISIÈME PARTIE

## Néolithiques

---

Paul Leclerc a passé douze ans entre L'HaÏ et Chevilly, à creuser tous les emplacements suspects de dissimuler des foyers néolithiques; et il faut compter qu'une seule fouille exigeait parfois le déblaiement de dix mètres cubes de terre, autant dire dix chariots. Le hasard, dieu des chercheurs, a voulu que Paul Leclerc, cherchant des foyers néolithiques, ait trouvé surtout quatre villages gaulois. Mais pourtant Paul Leclerc a tant cherché des foyers néolithiques qu'il n'a pas trouvé que des cabanes gauloises: il a recueilli aussi de nombreux documents authentiquement néolithiques, qui nous permettront d'élargir quelque peu nos connaissances sur les gens qui habitaient notre pays avant les Gaulois.

Evidemment ces néolithiques si anciens ne sont pas restés inconnus autant que leurs successeurs Gaulois ou Gallo-romains. Beaucoup d'amateurs déjà se sont laissés tenter par les charmes de la pierre préhistorique. Il y a déjà un certain

nombre de collections, parmi lesquelles les moins intéressantes ne sont pas toujours les plus inédites, comme celle de M. Maugarny à Bagneux et celle de M. Chayla à Fontenay-aux-Roses. Il y a déjà aussi une assez abondante littérature (1).

Donc on savait que notre région fut habitée plus ou moins longtemps par les hommes néolithiques. Nous pouvons ajouter que les deux grands centres de ce temps-là étaient perchés sur les deux lieux hauts qui dominent toute la région et qui ont encore servi de nos jours à l'édification des redoutes de Châtillon et des Hautes-Bruyères. De là les néolithiques essaieraient un assez grand nombre d'écarts sur les deux plateaux qui prolongeaient ces deux grandes stations et qui dominaient la vallée de la Seine, à l'ouest et à l'est de Sceaux. De Châtillon ils répandaient leurs foyers vers Fontenay-aux-Roses et Bagneux d'une part, vers Clamart et Meudon d'autre part. Autour des Hautes-Bruyères, ils s'étendaient vers Villejuif et Thiais d'une part, vers L'Haÿ, Chevilly et Fresnes d'autre part. D'ailleurs nous sommes bien forcés d'avouer qu'en général nos compatriotes néolithiques durent faire médiocre figure parmi leurs contemporains, car on n'a pas trop retrouvé de ces monuments colossaux ni de ces chefs d'œuvre industriels qui font la gloire de tant d'autres provinces.

Sur le plateau des Hautes-Bruyères en particulier, au début de toute étude nouvelle, il faut invoquer M. Van Gennep, qui a ramassé des pierres depuis la dernière guerre dans les champs de Cachan, des Hautes-Bruyères, de L'Haÿ, de Chevilly et de

(1) E. RIVIÈRE : *Le Trou au loup, atelier de la pierre polie*. (Association française pour l'avancement des sciences, 1885, II p., p. 553).

ZABOROWSKI : *Sur un crâne préhistorique de Villejuif* (Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris, 1892, p. 470-1).

ZABOROWSKI : *Squelettes de Thiais et de Villejuif* (ibid., 1893, p. 181).

LAVILLE et MANSUY : *Stations préhistoriques des Hautes-Bruyères, commune de Villejuif (Seine)*. Description des restes humains par le Dr. R. Verneau. (Anthropologie, 1897, p. 385-398).

COLLIN et CAPITAN : *Un village néolithique dans le département de la Seine : Villejuif*. (Ass. fr. pour l'avanc. des sciences. 1897, II p., p. 668).

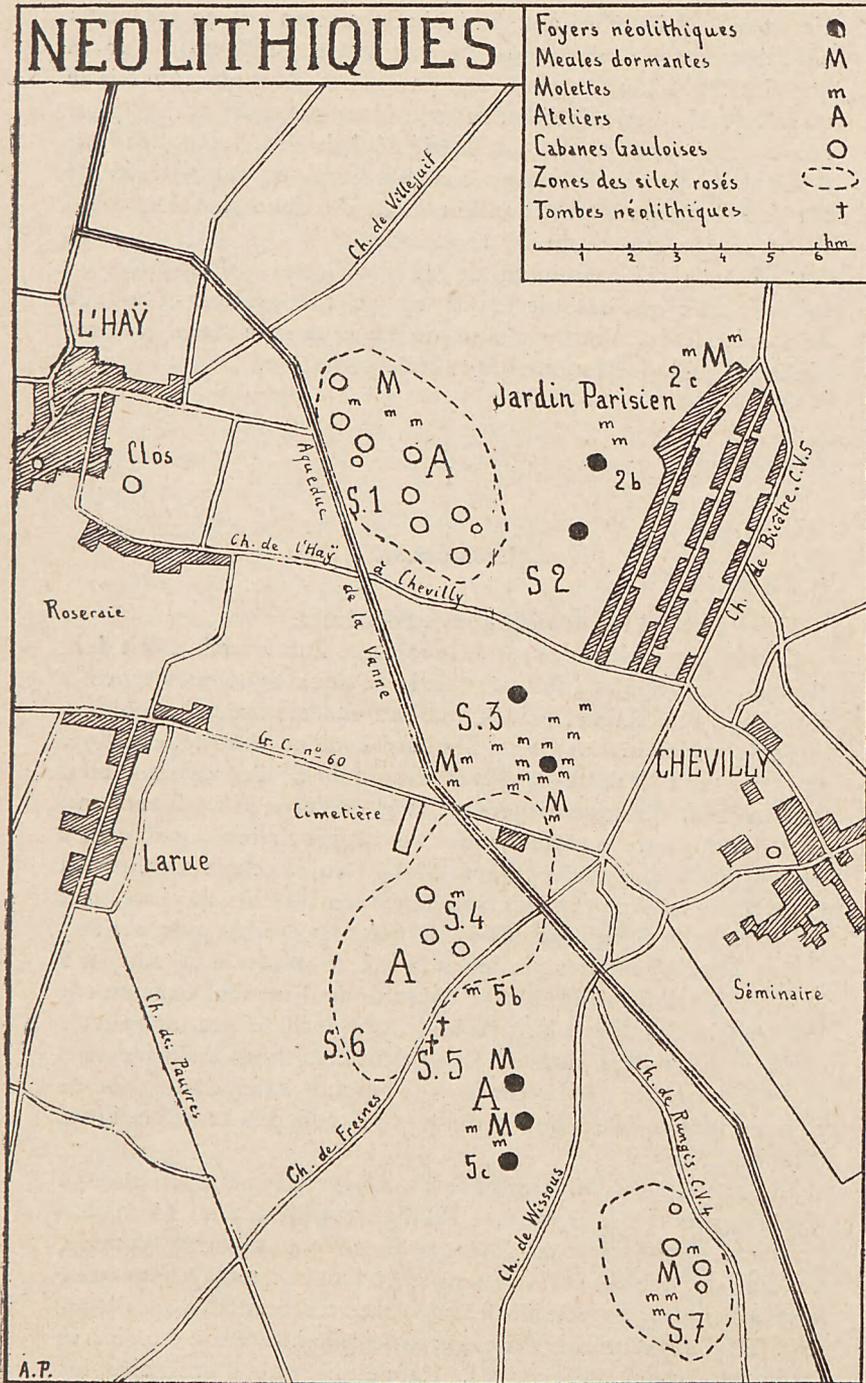
LAVILLE : *Station néolithique de Fresnes-les-Rungis* (Bull. Soc. d'Anthropologie de Paris, 1899, p. 78-80).

ROLLAIN : *Habitations néolithiques du plateau des Hautes-Bruyères (Villejuif)*. (Ibid., p. 200-219).

Dr DE SAINT-PÉRIER : *Grattoir en grès trouvé à Chevilly (Seine)*. (Bull. Soc. préh. 1<sup>re</sup>, 1920, p. 98-100).

A. VAN GENNEP : *Note sur les stations préhistoriques du plateau de Longboyau*. (Bull. des Amis de Sceaux, 5<sup>e</sup> année, 1929, p. 1-15, pl. 1-6).

A. VAN GENNEP : *Dix minutes de Potez 36 au-dessus de Longboyau*. (Mercure de France, 1<sup>er</sup> sept. 1931, p. 486-8).



Fresnes, et qui a offert aux Amis de Sceaux un aperçu des temps néolithiques, de beaucoup la meilleure publication sur la question. Plus on fréquente ces parages et plus on apprécie le travail de M. Van Gennep, et surtout sa quasi-divination pour reconstituer les conditions de la vie néolithique. Les collections de Paul Leclerc confirment constamment les suggestions de M. Van Gennep : c'est le meilleur éloge des deux chercheurs qui furent rivaux sur ce champ de bataille.

Oui, mais les promenades de M. Van Gennep n'ont guère pu lui rapporter que des pierres de surface ; le grattoir et la pelle de Paul Leclerc n'ont pas manqué de retrouver dans les profondeurs quelques documents complémentaires.

I

LES HOMMES.

Voici d'abord les néolithiques eux-mêmes.

Certes ils n'étaient pas restés inconnus. Zaborowski avait déjà signalé, dès 1892 et 1893, les débris de deux squelettes trouvés à Villejuif et à Thiais, privés malheureusement de chronologie et de description. Laville et Mansuy avaient ensuite, en 1897, retrouvé aux Hautes-Bruyères des débris d'ossements bien authentifiés, quoique dispersés ; et le Dr Verneau avait reconnu là-dedans quatre squelettes qui se rapprochaient des formes néolithiques les plus typiques. Mais Paul Leclerc a déterré à Chevilly les deux premiers squelettes entiers et en place, qui permettent de compléter et de confirmer les études précédentes.

Ces deux squelettes gisaient à la lisière ouest de la station 5 de Paul Leclerc, tout près du chemin de Fresnes, exactement au-dessous des débris que répandit plus tard la grande tuilerie gallo-romaine déjà étudiée. Ils avaient été inhumés simplement dans des tombes plates, car il ne s'agissait sans doute que de campagnards quelconques, non pas de chefs puissants et dignes d'un dolmen.

Le squelette n° 1 fut trouvé le 18 avril 1926. Il était allongé sur le dos, la tête tournée vers l'est. Il reposait à 1 m. 25 de profondeur, c'est-à-dire au-dessous de 25 cm. de terre végétale, 30 cm. de débris gallo-romains, 70 cm. de terre rouge dite terre à briques, un peu au-dessus des terres blanches de l'ergeon. Son authenticité était garantie par une série de pierres disposées autour des jambes. Rappelons que d'ordinaire les

silex étaient répandus dans la nappe des débris superficiels et qu'ils se sont lentement enfoncés avec eux sous la boue et la poussière jusqu'à 40 cm. environ. Quand des pierres apparaissent ainsi, à 1 m. 25 de profondeur, et autour d'un squelette, il est difficile de supposer qu'elles n'ont pas été mises là exprès, pour accompagner le mort dans l'autre vie.

L'équipement n'était pas de toute première qualité. Est-ce que la famille n'était pas assez riche ? Est-ce qu'elle a préféré sacrifier au mort hors d'action des instruments hors d'usage ? Il y a surtout des fragments, plus ou moins réparés pour un service plus ou moins problématique. Voici cet équipement.

1° Un tranchant de hache polie en grès gris.

2° Un tranchant d'une hache merveilleusement polie en silex sénonien, noir et blanc. Le talon a été retouché pour rendre à l'instrument quelque possibilité d'usage.

3° Un tranchant de hache polie, en silex gris clair opaque. Le talon a été retouché aussi.

4° Une lame très grande, très large, assez frustement travaillée, en même silex gris clair opaque. On voit bien l'amincissement qui devait permettre de mieux la prendre au talon et un essai d'encoche sur l'autre bout. Un des côtés était tranchant comme un couteau, l'autre rabattu.

5° Un mince éclat de hache polie, en même silex, qui semble pouvoir servir comme scie.

6° Un grattoir, en même silex.

A côté encore a été découvert un os d'animal, qui doit provenir d'une épaule de chèvre ou de mouton, sacrifié pour la nourriture du mort.

Maintenant étudions l'individu. Il en reste d'abord et surtout une calotte cranienne. Remarquer qu'elle a exceptionnellement persisté à travers les siècles, que les parois conservent une épaisseur de 6 à 7 mm, et que les sutures sont non seulement soudées, mais encore ankylosées. Cette conservation est d'autant plus remarquable que les os de la face et les maxillaires ont presque complètement disparu. Remarquer ensuite que la forme est dolichocéphale, de par l'allongement exagéré du frontal et de la voûte cranienne, d'avant en arrière : longueur 194 mm, largeur 143 mm, indice céphalique 73,6. Notons encore que le front est plutôt haut, avec des arcades sourcilières peu proéminentes : la tête devait s'allonger non seulement dans le sens horizontal, mais encore dans le sens vertical. Ajoutons que le crâne ne comporte aucune trace de déformation, ni de violence, ni de décoration.

Quelques dents, toutes petites, étaient restées à côté de ce

crâne. Paul Leclerc a recueilli deux incisives inférieures et une incisive supérieure, à peine usées, deux petites molaires sans usure, deux grosses molaires un peu usées et une dent de sagesse inférieure sans trace d'usure.

Enfin les membres ont été assez bien conservés. On peut même reconstituer le fémur droit en entier. La longueur, de 45 cm, indique une taille légèrement supérieure à la moyenne. Mais il faut surtout remarquer l'aplatissement de ce fémur, ce qu'on appelle savamment la platymérie. Le bord postérieur notamment n'existe guère qu'au milieu ; en haut et en bas, il se transforme en deux méplats triangulaires, très longs et bien plus larges que le petit méplat inférieur d'aujourd'hui.

Dans l'ensemble, nous avons affaire à un homme, comme l'indiquent non seulement la forme arrondie de la voûte cranienne, mais encore les instruments placés à côté des jambes. Il s'agit d'un homme jeune, comme le prouvent le col du fémur très relevé et la dent de sagesse sans usure.

Le deuxième squelette a été trouvé un mois plus tard, le 19 mai 1926, à 3 mètres du précédent. Il gisait à 1 m. 40 de profondeur, un peu plus bas que l'autre, juste sur l'ergeron. Je n'ai pas pu retrouver d'autre indication. Il faut regretter que l'authentification individuelle manque ; mais on ne saurait guère séparer ce squelette du précédent, de par leur voisinage et leur ressemblance. La seule nuance qui les distingue, c'est que celui-ci est encore plus typiquement néolithique.

Même crâne. D'abord la calotte cranienne est encore une fois presque entièrement conservée, presque entièrement ankylosée ; pourtant cette fois-ci, il faut faire exception pour l'occipital, qui est détaché ; il faut remarquer aussi que les os sont un tantinet moins épais et moins lourds que les précédents. Ensuite les mensurations nous indiquent encore un sujet dolichocéphale : longueur 18 cm. 75, largeur 13 cm. 5, indice céphalique 72 ; c'est même tout ce qu'on peut trouver de mieux comme indice dolichocéphale. Ajoutons que le front est assez droit, assez haut, avec des arcades sourcilières fines.

Quelques dents ont été recueillies dans la cavité de cette voûte cranienne. Il nous faut bien constater encore une fois que la face et les maxillaires ne devaient pas être solides, puisqu'ils ont disparu. Il faut constater encore que les dents étaient exceptionnellement petites et presque sans usure. Il reste une incisive inférieure, très petite, légèrement usée ; une incisive supérieure, un peu plus grande, légèrement usée ; deux prémolaires n° 1, assez petites, sans usure ; deux prémolaires n° 2, un peu plus grosses, un peu usées ; une grosse molaire sans usure.

Il y a encore les débris des deux fémurs, tronqués de leurs articulations. Par comparaison, on peut calculer une longueur de 43 cm, c'est-à-dire une taille moyenne, à peine inférieure à la précédente. Il faut remarquer particulièrement la platymérie, encore plus typique que la précédente : non seulement le bord postérieur est écrasé en deux méplats, mais encore l'os lui-même est aplati dès le milieu et il s'aplatit excessivement vers le haut, au-dessous du petit trochanter. Ajoutons que la ligne générale est un peu concave vers l'intérieur et vers l'arrière.

Il faut insister enfin sur un fragment de tibia. Il permet de supposer une longueur approximative de 34 cm, c'est-à-dire moyenne. Il manifeste surtout des tendances excessives à l'aplatissement.

Ces débris semblent provenir d'une femme, si on en juge par la voûte crânienne élargie vers le haut, par la petitesse de la tête et des dents, par la courbure des fémurs et par l'absence de toute arme, même hors d'usage. Ce devait être une toute jeune femme, comme l'indiquent l'occipital détaché et les dents presque sans usure.

Et maintenant concluons. Nous retrouvons ici une race spéciale, qui ne peut pas compter parmi nos ancêtres, mais qui a pourtant habité la France entière pendant la plus grande partie des temps néolithiques. Cette race se distinguait par une taille légèrement supérieure à la moyenne, par l'aplatissement des jambes et des cuisses, par la forme de la tête très allongée horizontalement et verticalement, par la faiblesse des maxillaires et des dents. Ajoutons un détail inédit : je crains que cette race ne fût caractérisée surtout par l'ankylose prématurée du plafond crânien, ce qui ne pouvait manquer d'arrêter net le développement cérébral. Médiocrement forte et supérieurement bête, elle ne pouvait opposer de résistance aux envahisseurs Gaulois, si bien bâtis et si ingénieux. C'est miracle qu'elle ait été épargnée ici jusqu'au début du premier siècle avant J.-C.

Il ne faut d'ailleurs pas trop dramatiser cette infériorité des néolithiques. Inférieurs, ils l'étaient certes et beaucoup en comparaison avec leurs successeurs Gaulois. Mais si on songe à leurs prédécesseurs paléolithiques, aux hommes-singes du début de l'humanité, et même aux dolichocéphales à front bas du paléolithique supérieur, nos néolithiques prennent leur bonne place dans le développement chronologique des espèces humaines.

## II

### LES FOYERS.

Voici maintenant les habitations.

On savait qu'il y avait eu aux Hautes-Bruyères une grosse agglomération qui s'étendait sur plus d'un hectare, qui s'était perpétuée depuis le début jusqu'à la fin des temps néolithiques, qui fut retrouvée en 1896 par Laille, qui fut étudiée par Laille, Mansuy, Collin, Capitan, Rollain. Il est non moins connu que des écarts s'essaimèrent de temps en temps au sud, sur le plateau, car Laille encore a retrouvé en 1899 les coupes de deux foyers typiques à Fresnes. Mais qu'y avait-il dans l'intervalle, à L'Hay et Chevilly ? Le Dr de Saint Périer avait cité en 1920 un fond de cabane néolithique à Chevilly ; mais ce fond est resté sans âge et sans certitude, puisque l'auteur ne l'avait pas vu et que personne ne l'avait fouillé. Eh bien ! il y eut là vraiment, avant les quatre villages gaulois, trois groupes successifs de foyers néolithiques.

Ces installations sont caractérisées d'abord par leur rareté. Si le grand village gaulois de la station 1 eut peut-être une cinquantaine de trous, l'écart néolithique le plus peuplé ne dut guère avoir plus de trois ou quatre foyers ; et Paul Leclerc n'a pu explorer méthodiquement en tout que cinq foyers.

Ces installations sont authentifiées ensuite par leur technique. Elles ne sont ni des maisons à la romaine ni des cabanes cuites à la gauloise ; ce n'est tout simplement que des foyers, à la manière néolithique. Tout ce que la fouille la plus consciencieuse a pu découvrir là, c'est une couche archéologique, enfoncée à 1 m, s'étalant en rond sur 2 ou 3 m, atteignant 30 ou 40 cm. d'épaisseur maxima au centre et s'amincissant vers les bords. Pas d'aire, de paroi, de clayonnage. Il faut renoncer à connaître autre chose qu'un trou, dans lequel il y a eu du feu. S'il y avait aussi une superstructure, ce qui est possible, elle était tellement fragile et périssable qu'elle a péri.

L'authentification s'appuie encore sur le contenu de la couche archéologique. Au milieu des cendres et des débris de cuisine, il y a des poteries spéciales, médiocrement nombreuses, très mal travaillées, très peu solides et sans décor. Il y a encore une abondance d'éclats et d'instruments en silex, qui contraste avec la rareté des silex dans les cabanes gauloises. En compensation, pas de poterie décorée, pas de poterie tournée, pas de métaux.

Je noterai même qu'il manque une sorte importante de silex : je ne retrouve nulle part les silex rosés, qui durent faire la gloire de l'atelier de L'Haÿ au temps de l'invasion gauloise et qui fournirent la majorité des instruments lithiques négligemment jetés au rebut dans les fonds de cabanes gauloises.

Les emplacements même sont caractéristiques. Ils étaient allongés du nord au sud, juste sur la ligne médiane du plateau. Il est à remarquer que les Gaulois devaient s'écarter quelque peu de cette ligne des deux côtés, et que les Romains s'en écartèrent davantage encore pour fonder définitivement sur les extrêmes rebords les deux villages de L'Haÿ et de Chevilly.

Le premier écart étudié, et probablement le plus antique, a été découvert le 30 avril 1926 à la station 3 de Paul Leclerc, c'est-à-dire à Chevilly, vieille briqueterie Lepage, section du cadastre B n° 300, à l'est de l'aqueduc de la Vanne, au nord du chemin G C n° 60. D'ailleurs Paul Leclerc n'a trouvé là en tout qu'une couche archéologique assez vague, enfoncée à 1 m. 10, à la base de la terre à briques. Il en a rapporté un seul vase, jaunâtre, qui se décomposa en fragments minuscules rien qu'à l'extraction. Il en a rapporté aussi plusieurs instruments en silex et une hache entière, en basalte poli. — J'ai pu noter en 1931 les traces d'un deuxième foyer, avec des cendres, des pierres calcinées et une poterie noire.

Le deuxième écart, en suivant un ordre aussi chronologique que possible, fut creusé à la station 2 de Paul Leclerc, c'est-à-dire dans la nouvelle briqueterie Lepage, vers la lisière ouest du lotissement dénommé Jardin Parisien. Paul Leclerc y a fouillé deux couches archéologiques, qui commençaient à être assez épaisses et assez bien fournies. La première se composait surtout de cendres, de couleur noire un peu rouge. Là-dedans il y avait 13 dents de bœuf, 8 dents de sanglier, 3 dents de mouton, 2 dents de cheval et quelques ossements, l'un était encore pris dans des cendres coagulées ; un autre portait des entailles faites par un instrument plus ou moins sciant. Il y avait encore 19 éclats de silex gris sénonien plus ou moins retouchés, 4 éclats de silex commun et un tranchant de hachette cassée, en un silex étranger, gris, taillé, poli et repoli par l'usage avec l'éclat du verre. Il y avait enfin 3 fragments seulement de poterie grossière et mal cuite. — La deuxième couche se composait encore de cendres, où se mêlaient deux dents de sanglier et une grande coquille d'escargot. L'outillage lithique y était exceptionnellement abondant : deux percuteurs-polissoirs en grès, avec traces de coups et de polissage, une petite hache polie en grès rosé, une petite hache ébauchée en

silex gris, un fragment de hache en silex gris, polie, un tantinet patinée, qui avait été retouchée en tranchet, un fragment de hache très bien polie en jadéite, deux petites scies, neuf lames et trois racloirs en silex gris, plus quelques éclats. Enfin il y avait une abondance relative de poteries, les unes grossières, les autres noires.

Le troisième écart fut creusé à la station 5 c, briqueterie Bohy, à Chevilly, lieu dit le Noyer Godard, à l'est de la future tuilerie gallo-romaine et à l'ouest du chemin de Wissous. Paul Leclerc y a exploré deux foyers. Le premier a fourni deux dents de bœuf et quelques défenses de sanglier. Il a fourni encore deux petits éclats de silex, dont un en forme de grattoir. Il avait enfin des poteries grossières et des poteries noires, ces dernières se distinguant des poteries antérieures par un travail relativement soigné. — Le deuxième foyer a fourni deux dents de bœuf et une de cheval, de nombreuses défenses de sanglier, trois bois de cerf. De plus il avait un talon de hache polie, en grès gris. Enfin il avait un assez grand nombre de poteries à la main, les unes du type grossier et très mal cuit, les autres du type noir. — J'ai pu noter dans le même écart les traces d'un troisième foyer, avec poteries noires. L'abondance et le perfectionnement des poteries, la présence de bois de cerf font déjà penser aux cabanes gauloises voisines, de la station 7. Ces foyers-ci semblent avoir été installés, sinon en même temps que les premières cabanes gauloises, du moins quelques années à peine avant elles. Ainsi, partis de temps indéfinis, nous rejoignons les débuts de la civilisation gauloise et le premier siècle avant J.-C.

### III

#### LES POTERIES.

Le mobilier se composait de poteries. C'étaient les premières poteries connues en ces parages. Elles restaient le plus souvent très rares, beaucoup plus rares encore que les tessons qui furent abandonnés plus tard dans certaines cabanes gauloises. Puis elles étaient ordinairement très rudimentaires, avec leur pâte grossière, toute imprégnée de débris étrangers qui atteignent parfois 1 cm, avec leur façon maladroite à la main et avec leur cuisson insuffisante au foyer. Mais pourtant les néolithiques connaissaient la céramique; ils avaient même établi

déjà les principaux modèles, que Gaulois et Gallo-Romains perfectionneront indéfiniment.

Le premier foyer de la station 3 a fourni sans doute les trop nombreux fragments du vase le plus ancien. Ce devait être une sorte de demi-boule, où on ne retrouve pas trace de fond aplati. Deux prolongements en forme d'anses pouvaient servir à la suspension. La pâte était noire et grossière, la surface gris jaunâtre, la solidité nulle.

La station 2 montre les premiers progrès de la céramique. N'insistons pas sur le foyer n° 1, qui n'a fourni que trois tessons très grossiers. Mais le foyer n° 2 se paraît déjà de plusieurs poteries, et il en avait même déjà de deux sortes. C'était d'une part la vieille poterie grossière. Elle restait très grossière par sa pâte noire à gros grains, par sa façon à la main, conservant largement les empreintes digitales, et par sa cuisson irrégulière qui mélangeait les couleurs rougeâtres et les couleurs noires. Il faut remarquer un curieux fond de petit vase, pétri et creusé en forme d'œuf : c'est un type purement néolithique. Un autre tesson mérite aussi d'être examiné de près, parce qu'il montre le premier essai pour faire un fond plat, d'ailleurs mal aplati. Enfin un tesson montre un premier essai de peinture, car on a essayé de le rougir à l'intérieur. D'autre part, c'est dans cette cabane que nous trouvons la première apparition de la vaisselle noire, cette vaisselle qui allait remporter un si grand et si long succès chez les Gaulois, chez les Romains, voire chez les Grecs. Il en est même resté un certain nombre de fragments assez grands, avec des rebords. La pâte était généralement jaunâtre. La forme encore unique semble avoir été celle d'un pot, à fond plat, à panse assez évasée, et à ouverture rétrécie par une gorge concave.

Avec la station 5 c., nous approchons de la civilisation gauloise à tel point que la discrimination devient délicate. Les poteries grossières y sont représentées par des tessons à pâte noire ou rouge, des fonds plats, des rebords un peu évasés. Les poteries noires étaient déjà nombreuses dans le foyer n° 2, et elles ont été exceptionnellement conservées. Il faut signaler plusieurs grands fragments de pots qui étaient déjà perfectionnés ; le fond en avait été légèrement évidé, et on avait fait ressortir une saillie anguleuse sur le pourtour, entre la panse et la gorge ; on préparait ainsi les formes qui deviendront populaires dans le monde gaulois. Il faut remarquer particulièrement un grand tesson qui montre le premier essai de décoration, par deux cannelures circulaires en haut de la panse ; il montre aussi un nouvel effort pour résoudre le problème, qui

devait être si difficile, de prendre et de suspendre ces instruments : on avait percé des trous dans le haut de ce vase, à 5 cm environ du rebord, trous plus larges à l'intérieur qu'à l'extérieur. Enfin il faut distinguer un petit pot, qui ne se distinguait certes pas par sa forme ni par sa fabrication, qui était même pétri avec une gaucherie exagérée, mais qui a au moins le mérite rarissime de s'être conservé presque entier.

Enfin la fosse gauloise du Clos à L'Haÿ avait reçu au début un certain nombre de débris qui semblent bien de la même facture néolithique. Il faut surtout y noter trois fragments d'un vase authentifié par sa pâte noire exagérément grossière et par sa surface grisâtre. Ce qui en fait l'intérêt, c'est une collerette de grands becs creusés sur tout le pourtour. Ces becs étaient bordés par un bourrelet, qui faisait saillie à l'intérieur comme à l'extérieur, et qui les empêchait de servir comme déversoirs. Dans cette dernière invention de la céramique néolithique, nous reconnaissons la forme de la première lampe qui ait été connue sur le plateau.

#### IV

##### LA CUISINE.

La nourriture semble avoir été, encore plus que le logement et le mobilier, la grande affaire de ces temps-là.

La première préoccupation des cuisinières était sans doute d'édifier et d'entretenir leur feu. Dans tous les foyers il y a encore un certain nombre de pierres, qui n'ont pas été travaillées et qui ont dû servir à entourer le feu autrefois. Ces pierres, sur un plateau qui n'avait pas de pierres, ont été apportées parfois d'assez loin ; il y a notamment un certain nombre de calcaires variés qu'il fallait ramasser en bas des côtes, au bord des vallées. A l'usage, ces pierres ont presque toutes pris une couleur noircie, une texture calcinée, et encore un certain relent de puanteur, qui ne vaut certes plus aujourd'hui le parfum violent des *carbures* gaulois, mais qui n'a pourtant pas complètement disparu. Autour du feu, il y avait aussi les cendres accumulées de tout ce qui brûlait là-dedans. Elles sont généralement rougeâtres. A la différence des cendres gauloises, elles ne présentent pas encore de gros morceaux de bois carbonisés, comme si les néolithiques n'avaient pas encore été capables de couper et de jeter au feu autre chose que des fagots.

Le menu quotidien semble bien avoir été composé surtout

de viande, à en juger du moins par les esquilles et les dents qui étaient rejetées dans le feu et qui s'agglutinaient dans les cendres. Cette viande était fournie mi-partie par la chasse et mi-partie par l'élevage. La première place revenait de plus en plus au sanglier, sauvage ou domestique. Le premier foyer de la station 2 en avait conservé 2 incisives, 2 grandes défenses, 2 petites défenses, 2 prémolaires; le deuxième foyer de la même station en a fourni 1 incisive et 1 défense; un peu plus tard la station 5 rassemblait dans ses deux foyers la plus impressionnante collection de défenses de toutes les tailles. Puis le bœuf était assez abondant. Le foyer 1 de la station 2 en a fourni 1 incisive, 6 molaires supérieures, 6 prémolaires et molaires inférieures; le foyer 1 de la station 5 en conservait 1 dent. Le mouton était connu, car il en restait 3 petites molaires dans le foyer 1 de la station 2. Le cheval était utilisé à l'occasion, comme le rappellent 1 incisive et 1 molaire inférieure à la station 2, foyer 1, et 1 molaire à la station 5, foyer 2. Enfin les convives du deuxième foyer de la station 5 ont pu se régaler de quelques cerfs, dont il est resté quelques fragments de bois, entamés par des raclures et des sciages. Deux cerfs étaient du type commun, que nous retrouverons souvent à l'époque gauloise, avec des ramures rondes, légères et profondément décorées; un troisième était d'une autre espèce, caractérisée par des ramures aplaties, élargies, lourdes et presque lisses.

Cependant nos néolithiques, non plus que leurs congénères, n'étaient pas exclusivement carnivores : ils savaient apprécier déjà la nécessité de la boulangerie. Impossible de rien savoir sur les espèces de céréales qu'on pouvait cultiver alors autour des foyers; mais nous pouvons être sûrs que la farine était en vogue, car les meules abondaient déjà près de tous les foyers et même assez loin des foyers. Il est possible de suivre l'alignement des néolithiques sur la médiane du plateau par la jonchée de leurs meules et molettes mieux encore que par le creusement de leurs foyers. Il faut avouer que Paul Leclerc a négligé de marquer l'emplacement de la plupart de ses grosses trouvailles, exception faite pour 1 meule de la station 5 c, 1 meule et 4 molettes de la station 7. Mais j'ai eu la chance de combler cette lacune en ramassant à mon tour depuis trois ans une certaine quantité de meules et de molettes dont les autres chercheurs avaient peut-être méprisé la lourdeur :

- station 1 b : 1 meule et 3 molettes;
- station 2 c : 1 meule et 2 molettes;
- station 2 b : 2 molettes;
- station 3 : 2 meules et 15 molettes;

- station 4 : 1 molette ;
- station 5 b : 1 molette ;
- station 5 c : 1 grosse meule et 2 grosses molettes ;
- station 7 : 1 molette .

On peut reconstituer la technique de ces premiers moulins. Comme matière première, nul ne songeait encore à la meulière de Beauce, trop grossière pour des instruments primitifs. On employait des dalles de grès fauve, qui semblent bien avoir été recherchées spécialement pour cette confection des meules. Sur ma grande meule de la station 5, les empreintes de fossiles abondent ; j'ai pu déterminer notamment *Tympanotomus mutabilis*, ce qui suffit à indiquer les grès bartoniens situés dans les sables de Beauchamps. C'est un niveau inférieur au plateau de Longboyau, c'est dire qu'il fallait aller chercher ces gros grès assez loin.

Le moulin se composait d'abord et surtout d'une grosse meule inférieure. Paul Leclerc en a rapporté de la station 5 une entière, atteignant une dimension maxima de 43 cm. J'en ai recueilli à la même station une plus grosse, qui atteint 44 × 30 + 12 cm., ce qui fait comprendre pourquoi j'ai eu quelques aventures en la ramenant. Enfin le record de grandeur revient à la meule découverte par Paul Leclerc à la station 7, car sa surface mesure 62 × 31 cm. Ces meules étaient taillées en forme grossièrement rectangulaire. La surface inférieure restait fruste ; la surface supérieure était aplanie, et elle était abondamment piquetée, ce qui suffit pour faire reconnaître ces meules, pour prouver leur rôle de meules broyantes et pour les distinguer des polissoirs, toujours lisses. A l'usage, la pierre s'usait et se creusait peu à peu : c'est une constatation classique ; mais on ravivait sans cesse le piquetage.

Les molettes étaient destinées à écraser le grain sur les meules. Pour cet article, nous sommes forcés de constater une exception locale aux descriptions classiques. Les molettes sont décrites généralement comme des rouleaux de pierre que les femmes faisaient rouler dans la concavité des meules ; M. Van Gennep a trouvé une de ces molettes cylindriques vers les Hautes-Bruyères ; personne à ma connaissance n'en a encore aperçu une seule vers L'Haÿ et Chevilly. Dans ces écarts-ci, on n'employait que des molettes plates, avec une face inférieure piquetée comme la surface supérieure de la meule ; et ces molettes opéraient non pas par roulement, mais par frottement. Ces molettes plates sont d'ailleurs de trois types. Il y eut d'abord un certain nombre de petites molettes, qui n'étaient pas plus grandes que le poing, qui étaient assez hautes, et qui étaient pourvues

quelquefois de rainures et de prises latérales : elles devaient être empoignées à pleine main, à la façon des percuteurs, pour frictionner le grain avec énergie. Ensuite il y eut un nombre aussi grand de molettes moyennes, rectangulaires et très plates. Je mesure par exemple  $17 \times 13 \times 5$  cm.,  $20 \times 13 \times 5$  cm.,  $14 \times 13 \frac{1}{2} \times 4 \frac{1}{2}$  cm.,  $16 \times 12 \frac{1}{2} \times 5$  cm.,  $20 \times 13 \times 4$  cm.,  $17 \times 16 \times 5$  cm.,  $17 \times 15 \times 5$  cm. Ce sont les dimensions d'une grande main. La surface supérieure, assez fruste, était taillée en deux éclats avec une arête longitudinale; la surface inférieure était d'abord aplanie et abondamment piquetée; elle se lissait à l'usage, elle s'arrondissait sur les bords et devenait légèrement convexe. Visiblement ces molettes devaient être mises en action par une main étalée et appuyée sur leur dos. Enfin à la station 5 j'ai trouvé une molette d'un type analogue, mais de dimensions bien plus vastes :  $31 \times 18 \times 7$  cm.; celle-ci ne pouvait être mue que par la poussée des deux mains à la fois.

Il n'est pas impossible de suivre la chronologie de ces moulins, et même mieux que celle des poteries. Ce qui dénonce leur âge, c'est surtout leur grandeur; car les cuisinières semblent avoir toujours réclamé leur agrandissement, ce qui peut nous faire deviner le désir croissant d'alimentation végétale et l'extension croissante des cultures. Pendant longtemps, à la station 3, et même à la station 2, les meules semblent être restées relativement petites. A la station 5, on voulut des meules plus grandes, et on augmenta aussi les dimensions des molettes. Enfin à la station 7 de Chevilly, si les premières Gaulois conservèrent provisoirement le vieux type des meules néolithiques, il fallut agrandir considérablement les dimensions, ce qui nous induit à croire que les besoins de farine avaient augmenté brusquement. Et puis il faut admettre que cet agrandissement ne suffisait pas encore, puisque les autres villages gaulois, notamment à la station 4 et à la station 1, remplacèrent peu à peu les moulins néolithiques par les moulins tournants. Notons comme cette chronologie répète et complète les précédentes.

## V

### LES ATELIERS LITHIQUES.

Il nous faut maintenant nous résigner à une convention : il faut quitter les foyers néolithiques authentiques pour nous

risquer à travers les briqueterles et les jonchées de pierres superficielles, qui se sont enfoncées à 30 ou 40 cm., quelquefois autour des foyers néolithiques, quelquefois autour des cabanes gauloises, et encore ailleurs. Nous avons constaté l'existence de nombreuses pierres dans les foyers, mais il y en a encore bien plus en dehors. Nous n'étudions plus uniquement l'industrie des foyers néolithiques, mais l'industrie lithique en général. Nous essaierons plus tard d'y rétablir des classifications et des attributions chronologiques.

Voici d'abord des ateliers.

L'existence d'ateliers pour le travail de la pierre dans notre région est chose connue. En 1885, Rivière a décrit un groupe d'ateliers de la pierre polie appelé le Trou au Loup et situé dans le bois de Clamart ; il n'y avait pas ramassé moins de 900 pièces, brutes ou travaillées. En 1899, Rollain, sans employer le mot d'atelier, a signalé dans ses découvertes des Hautes-Bruyères de nombreux percuteurs et plusieurs milliers d'éclats à peine façonnés qu'il a dénommés instruments de hasard. Enfin en 1930, M. Van Gennep nous a révélé trois petits ateliers bien déterminés, qu'il avait recueillis au nord-est de Larue, et une cache de percuteurs déposés près de Chevilly.

Il semble que jadis il y avait travail de la pierre partout où il y avait des habitants. Hommes et femmes devaient être capables de façonner en quelques éclats un petit outil ou de refaire le polissage d'une hache malade. Ainsi Paul Leclerc a-t-il retrouvé dans presque tous ses foyers néolithiques, comme dans la plupart de ses cabanes gauloises, les débris des ateliers familiaux : percuteurs, polissoirs, poinçons, éclats. Mais il y eut aussi trois groupes de grands ateliers de fabrication pour les grosses pièces : l'un près de Chevilly à la station 5 c, un autre près de Larue à la station 6, et un autre près de L'Haÿ à la station 1.

Le groupe de la station 5 se trouvait au fond de cette briqueterie, auprès des foyers néolithiques, au milieu de débris uniquement néolithiques. C'est lui qui a le plus de chances de nous représenter le travail des hommes néolithiques.

Comme matière première, on y travaillait surtout un silex gris violacé, à grain assez grossier, à cassures assez irrégulières, qui n'était certes pas de première qualité, mais qui avait l'avantage d'être extrait sur place. En effet, la grande carrière que fait creuser aujourd'hui M. Bohy à la place de l'ancienne station 4 nous permet de retrouver assez vite ces silex. Il fallait creuser d'abord 1 m. de terre à briques, de couleur rouge, puis 1 m. 50 d'ergeron blanc ; alors on trouvait 1 m. 50 de terres blanches



farciés de silex plus ou moins ronds, avec des grosseurs qui variaient depuis celle d'un poing jusqu'à celle d'une citrouille. La surface de ces silex était encroûtée dans une gangue très blanche; leur texture était assez variable, quelquefois caverneuse, quelquefois entremêlée de gris et de blanc, quelquefois violacée et assez utilisable. J'ai trouvé des silex analogues dans les déblais d'un puits à côté de la station 5. J'ai trouvé les meilleurs et les plus typiques dans une fouille de la station 7. Paul Leclerc aurait bien voulu découvrir un puits d'extraction; il eut fort envie d'attribuer à l'extraction des silex les deux puits sans eau qu'il avait notés à la station 5, à côté de la tuilerie gallo-romaine; mais aucun document ne lui permit de les authentifier. C'est une découverte qui reste à faire.

Cependant les néolithiques n'étaient qu'à moitié satisfaits de cette matière trop grossière. Ils essayèrent de creuser plus profondément, avec l'espoir de trouver mieux. De fait ils ont obtenu çà et là quelques fragments des silex sous-jacents, reconnaissables à leur noyau opaque et rosé, à leur bordure brune translucide et à leur grain fin: les plus beaux et les plus homogènes des silex chalcédonieux de Brie. Mais ces silex présentaient d'abord au carrier une immense carapace, formée de blocs larges de 2 m. et épais de 1 m. On comprend que les ouvriers d'alors n'aient pas pu briser cette résistance. Faute de mieux, les néolithiques essayèrent de compléter leurs matières premières par des silex d'importation, assez fins pour le travail soigné et assez proches pour le transport facile. Ils importèrent quelques silex lacustres très blancs. Ils importèrent surtout des silex gris, plus ou moins clairs ou foncés, plus ou moins teintés de brun jaune, plus ou moins tachetés de blanc, qui provenaient de la craie sénonienne. Paul Leclerc a retrouvé trois *nuclei*; le principal est encore gros comme un poing et demi, après avoir fourni plusieurs longs éclats et après avoir été réduit à la forme pyramidale la plus caractéristique. Il a ramassé encore beaucoup d'éclats, soit en surface, soit même dans les cabanes. D'où apportait-on ces silex? Il est possible qu'on les ait pris pour l'instant tout simplement dans les deux terrasses alluviales qui dominent la Seine entre Villeneuve-le-Roi et Paris, car on trouve encore de nombreux galets transportés sur le plateau.

A côté des matières premières, l'outillage est resté lui aussi. Il fallait d'abord des pics pour aller chercher les silex dans les profondeurs. Ces pics furent ordinairement de longs morceaux de silex gris violacé, avec un talon d'un côté et une pointe taillée grossièrement de l'autre. Il fallait ensuite des percuteurs pour débiter en éclats la matière première. Dans la collection

de Paul Leclerc, je n'en ai retrouvé qu'un étiqueté station 5, en silex gris ; mais c'est probablement par ici qu'en 1930 M. Van Gennep est tombé en arrêt devant une cache d'une vingtaine de percuteurs ; et en 1931, pendant les quelques explorations que j'ai pu pousser à mon tour jusque-là, j'ai trouvé facilement une vingtaine de percuteurs encore, infiniment variés de matière, de taille, de forme et d'usure. Il semble qu'on ait employé aussi des poinçons, qui servaient certainement à piquer tous les instruments en grès et qui servaient peut-être aussi à l'ébauchage et au retouchage des silex. Du moins Paul Leclerc en a-t-il catalogué trois, un en caillasse, un en silex gris violacé, un en silex rosé. Il fallait probablement encore des retouchoirs, instruments de précision qui sont assez nombreux, mais dont l'emploi est encore discuté. Et enfin, puisqu'on était à l'époque de la pierre polie, on ne pouvait pas se passer de polissoirs. C'étaient des blocs de grès fauve, plus ou moins grands, se distinguant très nettement des meules par leur forme massive et surtout par leur surface polie, striée, cannelée à l'usage.

Les produits de cet atelier semblent avoir été assez archaïques et assez grossiers. Presque tous les pics-haches et les tranchets-haches que nous aurons à étudier bientôt proviennent de cette station, ainsi que la plupart des tranchets ordinaires. Il faut bien noter aussi un certain nombre d'ébauches de hachettes, qui semblent avoir été entreprises péniblement et qui ont été abandonnées en cours de travail.

Le groupe de Larue est celui qui a été révélé par M. Van Gennep. Paul Leclerc lui aussi en avait retrouvé de nombreux témoignages dans sa station 6. Ce groupe voisinait, non plus avec des foyers néolithiques, mais avec les cabanes gauloises de la station 4 ; et de fait il semble sensiblement plus perfectionné que le précédent.

Premier progrès : l'extraction des silex. Les carrières étaient désormais outillées pour entamer et exploiter la cuirasse des silex chalcédonieux et rosés, au-delà de 4 m. de profondeur. Ces silex n'ont certes pas éliminé les silex grossiers qu'on trouvait d'abord, au-dessus d'eux. Ils n'ont pas éliminé non plus les matières premières étrangères, notamment le silex gris sénonien et le grès gris de Fontainebleau. Mais ils ont pris la première place.

Deuxième progrès : l'outillage. C'est par excellence la station des grands pics, nécessaires pour fouiller aussi profondément. Paul Leclerc en a retrouvé un en silex lacustre blanc, un en grès gris, deux en silex gris violacé. — Il y avait aussi des percuteurs, particulièrement abondants et perfectionnés. J'en

compte au moins treize dans la collection Leclerc. Ils étaient de matière variée, en silex ou en grès. Ils étaient de trois formes, les uns presque sphériques, d'autres discoïdaux et d'autres triangulaires. Ils variaient encore de grandeur, car certains, gros comme deux poings, exigeaient une main gigantesque et une force à tout casser, tandis que d'autres, tout petits, ne pouvaient convenir qu'à la délicatesse des premières retouches. L'utilisation aussi les a différenciés, quelques-uns ayant tout juste été décorés par quelques étoilures, quelques-uns ayant été entièrement écrasés par des constellations de meurtrissures, et certains ayant même été rompus en deux. — L'outillage comprenait encore quelques poinçons et des retouchoirs. Enfin il fallait des polissoirs en grès fauve. Il y en a un notamment, avec une surface polie et striée irrégulièrement, qui semble bien avoir servi de polissoir fixe, et avoir beaucoup servi.

Troisième progrès : les produits. En effet, on ne trouve plus ici de formes archaïques. Mais on y a trouvé d'assez nombreuses ébauches de véritables haches, en silex rosé, en grès gris, en silex gris. M. Van Gennep en a cité une ; Paul Leclerc en a rapporté plusieurs. Il faut en remarquer une, de 10 cm, en silex sénonien, qui avait été complètement ébauchée et qui avait même reçu un premier polissage sur les deux faces.

Enfin le groupe de L'Haÿ fut de beaucoup le plus important ; c'était presque une grande usine pour ce temps-là. Il s'étendait à l'est de l'ancien sentier de Villejuif, sur 200 mètres peut-être, traversant toute la station 1 de Paul Leclerc et atteignant la station 2. Il coïncidait avec le grand village gaulois que nous y avons décrit. Les restes en étaient particulièrement abondants autour de la cabane 3 de la station 1.

Ce qui faisait la valeur de ces ateliers, c'était d'abord l'abondance et la variété des matériaux. Le silex gris violacé n'y manquait pas encore ; à défaut de *nucleus*, Paul Leclerc en a rapporté au moins 7 gros éclats, plus ou moins ébauchés. Mais le silex chalcédonieux et rosé des profondeurs prenait décidément le grand rôle. Le spécialiste de la cabane 3 semble bien s'être spécialisé dans le travail de cette matière. Ce silex, un peu grenu, ne valait sans doute pas le silex sénonien pour les petits instruments ; mais pour la fabrication des haches polies, il devenait la matière idéale, de par sa belle couleur rose et son aptitude au polissage. Il faut noter par exemple un *nucleus* qui est encore gros comme les deux poings, malgré l'enlèvement de nombreux éclats ; il faut compter 60 éclats qui ont été abandonnés autour de lui, quelques-uns ayant été laissés comme

inutilisables et quelques autres ayant reçu un essai d'ébauchage en forme de pointe. C'est le plus bel exemple d'atelier en travail.

Pourtant les ouvriers ne dédaignaient pas les silex d'importation. Bien au contraire, ils semblent avoir attiré un commerce de plus en plus important par le nombre des marchandises, leur grosseur, leur distance. Le silex gris sénonien, si fin et si coupant, semble avoir alimenté presque exclusivement un deuxième atelier. Ce ne pouvait d'ailleurs plus être de simples galets de la Seine, car les pièces étaient trop grosses ; il fallait sans doute les faire venir des environs de Sens même. Un *nucleus*, gros comme deux poings, n'avait encore fourni que quelques premiers éclats. Deux autres avaient été longuement exploités et avaient été réduits à une forme pyramidale très caractéristique. Il y en avait un tout petit, qui avait fourni jusqu'aux derniers petits éclats utilisables, et qui était réduit à une simple bille, taillée à pans parallèles. Il y en avait encore 9, de 6 à 12 cm., de toutes formes, sans compter de nombreux éclats.

Mais il faut croire qu'un ouvrier au moins se soit jugé digne d'un luxe supérieur encore et qu'il ait fait venir une matière plus fine, plus lointaine et plus chère encore. Du moins j'attache une certaine importance à un morceau, gros comme le poing, d'un silex très spécial. Couleur brun rougeâtre translucide, éclatement d'un seul plan sans le moindre zigzag conchoïdal, pâte très uniforme, tout juste parsemée de quelques paillettes brillantes, gangue brunâtre. Il faut rapprocher ce silex de deux morceaux de haches très polies trouvées dans les environs. Les spécialistes y reconnaissent la matière de luxe par excellence en ce temps-là, le silex du Grand Pressisny. Ne pas oublier que la station du Grand Pressigny était située au sud de la Loire, là où voisinent aujourd'hui les départements du Loir-et-Cher et de la Vienne (1).

Ajoutons, pour compléter la diversité des matériaux, deux galets en silex noir de la craie turonienne et un morceau de jaspe rouge qui peuvent bien provenir des terrasses alluviales de la Seine. Il y a encore un morceau de grès fauve, dit de Beauchamps. Il y a plusieurs morceaux de grès gris, dit de Fontainebleau. Il y a enfin 5 éclats de silex que je ne reconnais pas.

A côté de ces matériaux, l'outillage était particulièrement abondant et varié. J'ai compté plusieurs grands pics, 28 perceurs, 15 poinçons. Il y a un poinçon surtout, provenant de la

(1) LAVILLE et MANSUY, p. 9, indiquent qu'ils ont aussi rencontré aux Hautes-Bruyères des instruments ébauchés en silex du Grand Pressigny.

station 2, en silex gris et brun, qui est remarquable par sa taille comme un poing, par son talon bien écrasé pour la prise, et par sa pointe, inclinée sur le côté, incurvée, émoussée à l'usage. Il y avait encore des retouchoirs. Il y avait une abondance remarquable de polissoirs, fixes ou mobiles. Paul Leclerc en a trouvé trois mobiles. Le plus curieux est sphérique, gros comme le poing, en grès gris. Malgré sa forme sphérique, nous ne pouvons pas le confondre avec un percuteur, car il n'a pas la moindre étoilure. Au contraire une de ses faces a servi à frotter longuement, car elle a été polie et striée; et le pourtour, très finement poli, a dû servir pour finir le polissage. Quant aux meules fixes, il y en a plusieurs, de grand format, qui montrent encore les polissages, les courbures et les sillons très caractéristiques de ce travail. La collection Leclerc ajoute à cet outillage une pièce unique dans la région : c'est une enclume, en silex gris, grosse comme une tête d'enfant, assez longue, quelque peu aplatie et écrasée sur sa face supérieure.

Quelles étaient les principales fabrications de cette usine? En principe, elle semble bien avoir été spécialisée pour le principal instrument de ces temps-là, c'est-à-dire la hache. Paul Leclerc a même eu le rare bonheur de retrouver toutes les phases de cette fabrication. On commençait par ébaucher la forme générale, en 3 ou 4 coups verticaux de gros percuteur; il y a dans le premier atelier 3 silex rosés et dans le 2<sup>e</sup> atelier 6 silex gris qui ont été abandonnés à cette première phase. Puis, si l'ébauche était bien venue, on la reprenait et on la dégrossissait par des éclats verticaux, pour lui donner une silhouette triangulaire, avec un talon pointu et un tranchant élargi. Dans le premier atelier 9 haches en silex rosé ont été abandonnées à ce stade. L'une surtout, longue de 22 cm., promettait un instrument de tout premier ordre, sans un certain éclatement exagéré qui en compromit l'épaisseur. Il y a aussi une hachette de 11 cm. en grès gris, qui n'a pas dépassé le stade des premières retouches au tranchant. Puis on reprenait les pièces acceptées, pour la mise en forme définitive, à grand renfort de fines retouches transversales; on rectifiait les côtés, on écrasait les arêtes. Il y a deux exemplaires de toute beauté, en silex rosé, longs de 15 cm., qui ont été laissés après ce travail. L'un a peut-être paru inquiétant à cause de deux longues raies brunes qui faisaient mettre en doute la compacité et la solidité de la pierre. D'ailleurs dès cet instant certains instruments semblent avoir été livrés à l'usage. Mais si l'œuvre semblait valoir la peine d'un travail particulièrement long et pénible, alors on se mettait au polissage. Naturellement les pièces choisies avaient été si bien

choisies qu'il n'y avait plus guère de raison pour en abandonner le travail désormais. Pourtant il y a encore deux hachettes qui ont été laissées après un demi-polissage seulement, sur les deux faces. Le plus souvent l'ouvrage était figolé jusqu'au bout, et on arrivait aux pièces de musée de la collection Leclerc.

On ne fabriquait pas d'ailleurs que des haches. Il fallait bien utiliser les formes inattendues : ainsi une lame de silex rosé particulièrement plate a été transformée en erminette polie. Et puis il y avait déjà en ce temps-là la grosse question de l'utilisation des déchets ; elle était même posée ici plus qu'ailleurs par le prix des bons matériaux. Les éclats et les ratés s'épalaient autour des ateliers après la confection des haches ; il y avait des gens pour les reprendre et pour leur chercher une utilité. Les silex gris sénoniens fournissaient des déchets particulièrement appréciés. Ils avaient une telle vertu pour couper et piquer ! Il n'y en a guère que 41 qui aient été complètement abandonnés ; il y en a 39 qui ont été repris et ébauchés en forme de lames, de pointes, de grattoirs, de racloirs, de scies, de perceurs, de retouchoirs. Les silex rosés au contraire, de par leur pâte moins colloïdale, ne donnaient que des déchets de deuxième ordre. Autour des ateliers, Paul Leclerc en a ramassé 74 qui n'avaient tenté personne, Il y en a d'ailleurs aussi 51 qui avaient été repris ; on avait essayé d'en faire 13 scies, 9 pointes de javelot, et quelques autres petits instruments.

## VI

### LES INSTRUMENTS LITHIQUES

Ce n'est pas à l'Haÿ ni à Chevilly qu'il faut adresser les monomanes de pièces artistiques. Paul Leclerc, vieux préhistorien, avait recueilli depuis longtemps de tout autres joyaux dans son département de Seine-et-Marne. M. Van Gennep a eu raison une fois de plus, quand il a déclaré que ce pays-ci avait toujours été habité par des sauvages, du moins dans l'antiquité.

Il ne faut même pas compter sur la quantité, M. Van Gennep l'a encore remarqué. Il a fallu l'ardeur juvénile de M. Van Gennep pour collectionner 5.000 pierres, dont la plupart d'ailleurs proviennent d'ailleurs. Il a fallu aussi la patience entêtée de Paul Leclerc pour en recueillir à peu près le même nombre,

rien que dans ses 8 stations de L'Haÿ et de Chevilly. Cela représente environ 400 pièces par an, réparties sur 300 courses. J'ai accompagné Paul Leclerc plusieurs fois, sans lui voir récolter autre chose que quelques éclats insignifiants.

Il y avait pourtant des pierres travaillées ; et leurs origines étaient de trois sortes. Il y avait d'abord tous les petits instruments des ateliers familiaux : grattoirs, perçoirs, burins, lames, pointes. Il y avait ensuite les gros produits des ateliers de fabrication, surtout les haches. Il y avait, en outre, et il faut insister sur ce point, un certain nombre de produits finis provenant de l'importation. Evidemment, c'est ici qu'il faut suivre les conseils de M. Van Gennep et se défier des importations contemporaines : la fraude en préhistoire n'a-t-elle pas commencé avec la préhistoire ? Pourtant il y a de nombreuses pièces qui ont été trouvées en surface par Paul Leclerc lui-même ou par Mme Leclerc ; il y a celles qui sortaient du fond des fouilles ; il y a celles dont on peut suivre le signalement et l'histoire de bouche en bouche dans les briqueteries ; il y a celles qui ont été données gratuitement. On peut donc prouver encore une fois, après M. Van Gennep, qu'il y avait d'assez nombreux articles importés, et naturellement parmi les plus beaux, parmi ceux qui servaient de modèles, ou qui ne pouvaient même pas être imités.

Par exemple il faut attribuer au commerce les haches en basalte, qu'aucun *nucleus* et qu'aucun éclat n'ont jamais accompagnées : 3 à la station 3, une à la station 5, une à la station 6, plus un fragment au Clos. Il faut encore lui attribuer un assez grand nombre de haches en silex exotiques, qui sont surtout nombreuses aux stations 2 et 5. De même la plupart des grandes lames, aux stations 2, 3 et 5, sont en silex inconnu des ateliers locaux. Il faudrait encore attribuer à l'importation la plupart des pointes de flèches bien travaillées, retrouvées par M<sup>me</sup> Leclerc : il y a là des silex très spéciaux, des silex de toute première valeur, de par leur pâte colloïdale et transparente, un peu teintée de brunâtre ou de verdâtre ; l'album de Mortillet ne signale des flèches analogues que dans la Dordogne. La grande majorité de ces flèches appartenaient à la station 2. Toutes ces importations coïncident donc surtout avec les écarts néolithiques.

Et puis il y a les Grand Pressigny ! M. Van Gennep a cité les siens avec orgueil. Inutile de dire que Paul Leclerc aussi avait quelques beaux spécimens de cet atelier, le plus illustre du monde d'alors. On les reconnaît non seulement à leur matière cire d'abeille, mais encore à leur façon, et à leurs faces supé-

rieures retouchées complètement par de longs écrasements transversaux. Je suis bien forcé de noter qu'en général les tranchants et les pointes manquent de vigueur, que la fragilité est trop prouvée par de nombreuses cassures : on dirait des instruments de fantaisie, qu'on exposait déjà comme des pièces de musée. J'ai compté 18 pièces de cette sorte. Je citerai un burin de 8 cm. 5, une pointe de javelot de 12 cm., une pointe en feuille de laurier de 9 cm., une moitié de grande pointe de lance qui atteint à elle seule 13 cm., un grattoir rectangulaire, des scies, et surtout un superbe poignard à manche, de 14 cm. 5. La majorité de ces instruments proviennent de la station 4, les autres des stations 6 et 7 ; il n'y a qu'un fragment de la station 5 et un de la station 2. C'est dire que les Grand Pressigny coïncident surtout avec les premiers villages gaulois.

Étudions maintenant les principaux types. Hélas ! les pièces atypiques forment la catégorie la plus fréquentée. Ce sont des éclats de hasard, qui ont été probablement retouchés, mais qui ont pris des formes capricieuses, à la manière des cassures de silex, et qui ont servi à des usages indiscernables. Pourtant il y a eu aussi des instruments typiques, qu'on peut mettre à leur place dans les séries déjà cataloguées. Et puis il y a eu dans plusieurs séries quelques pièces de choix que Paul Leclerc s'obstinait à ne pas laisser traîner dans la boue, même au risque de désappointer les chercheurs après lui. Les types ayant déjà été décrits par M. Van Gennep, contentons-nous d'y ajouter ces pièces de musée.

Nous devons distinguer deux grandes catégories d'instruments : ceux qui furent taillés et ceux qui furent polis.

La taille suffisait, semble-t-il, pour la grande majorité, pour tous les petits outils familiaux, pour les déchets des grands ateliers et même pour certaines haches.

LAMES. — Les lames sont au nombre de 93. En général elles sont assez longues, assez étroites ; elles ont été taillées avec un plan concave en dessous et deux longs éclats en dessus. Quelquefois l'ouvrier a été assez sûr de lui pour essayer un troisième éclatement, qui supprimait la carène supérieure. Souvent la lame a été utilisée des deux côtés ; mais parfois elle a été retouchée et épaissie d'un côté pour former un dos. La prise, indiquée par le bulbe de percussion, est souvent aplatie par un petit éclatement supplémentaire ; elle est quelquefois rétrécie par une encoche, de façon à former une soie. La pointe est assez souvent rabattue par un éclat triangulaire. Il faut signaler à part 8 lames, qui sont très larges et qui prennent ainsi la forme de couperets.

En vérité la recherche des belles lames est une des plus hasardeuses qui soient dans la région. La lame, de par sa minceur, est toujours très fragile. La concavité du plan inférieur renforce encore cette fragilité. Les lames ne furent pas taillées pour lutter contre le grattoir des carriers de Paul Leclerc et encore moins contre la machine-gratteuse d'aujourd'hui. C'est dire que la plupart des lames conservées sont tout au plus moyennes. Pourtant Paul Leclerc avait fini par rassembler un carton de grandes lames.

Les grandes lames n'étaient donc pas inconnues de nos néolithiques, du moins les lames d'importation. Il y a un silex brun clair et pailleté qui a fourni deux longs couteaux, évidemment frustes, exagérément ébréchés, mais dépassant 18 cm., et en plus un superbe couperet, qui atteint 19 cm. Un silex gris noirâtre a fourni deux lames bien travaillées, à trois éclatements supérieurs, qui dépassent encore 15 cm. Un silex marron a fourni une très belle lame de 15 cm., avec encoche vers la prise. Des silex zonés ont encore produit quelques belles lames, une de 14 cm. notamment, qui est remarquable par son tranchant.

POINTES. — Les pointes sont si nombreuses et si variées que mieux vaut renoncer à les compter. Contentons-nous de signaler d'abord des quantités de pointes à main, larges, épaisses et triangulaires. Puis beaucoup de pointes ont pu servir à des lances, si on en juge par leur grandeur : les unes contrefaisaient les pointes du Grand Pressigny en forme de feuilles minces ; d'autres ont été façonnées en losange ; d'autres, les plus nombreuses et les plus frustes, se sont contentées d'un dessin triangulaire, avec une base en biseau. Les javelots ont probablement utilisé beaucoup plus de pointes encore, reconnaissables à leur taille réduite ; elles répètent d'ordinaire les modèles précédents ; il faut y joindre pourtant une forme de pointe allongée et volontairement recourbée, qui me semble indiquer une juste appréciation des avantages du tir courbe. Les petites pointes de flèches sont assez nombreuses encore, et c'est là que sont les chefs-d'œuvre. Exemple un lot de pointes allongées, très fines, un peu courbes. Exemple encore, trois très belles pointes en forme de feuilles. Exemple surtout, cinq pointes triangulaires, avec pédoncules et parfois avec ailerons, le dernier cri du dernier progrès militaire en ce temps-là.

Il ne faut pas quitter le chapitre des pointes en oubliant les poignards. Je signale un silex gris sénéonien de la station 3, qui contrefait à la perfection les poignards ordinaires du Grand Pressigny, avec une pointe légèrement courbe et un pédoncule

rétréci. Les poignards restent pièces rares, sauf dans certaines cabanes gauloises de la station 4.

**BURINS.** — Il y a un assez grand nombre de lames burinantes, obtenues par une cassure oblique à l'extrémité d'une lame. Il y a aussi de vrais burins, plus épais et plus compliqués, qui se composent d'un grand manche, d'une encoche et d'une pointe bien détachée et bien solide. Paul Leclerc était fier d'avoir trouvé à la station 5 une lame en silex noir turonien, terminée par un chef-d'œuvre de burin en bec de perroquet.

**TRANCHETS ET CISEAUX.** — Le tranchet campignien est instrument bien connu, avec son dessin triangulaire, sa face inférieure ordinairement convexe et sa face supérieure taillée par un grand biseau formant tranchant. Paul Leclerc a recueilli d'assez nombreux tranchets et de très beaux. Il y en a en grès, en silex violacé, en silex gris, en silex rosé. Il y en a d'épais et de minces. Il y en a qui sont équilatéraux et d'autres qui sont déjetés, à gauche ou à droite. Plusieurs dépassent 10 cm. Ajoutons que ces tranchets semblent répandus dans toutes les stations, néolithiques ou gauloises, mais qu'ils abondent surtout à la station 5.

Il faut mettre à part les ciseaux, qui sont toujours rares. Ce sont des tranchets encore, mais dont le manche est rectangulaire et allongé. Paul Leclerc en a trouvé plusieurs à la station 5. L'un d'eux atteignait presque 15 cm. Il était en silex brun jaune. Il avait été fabriqué sur place, car il était accompagné d'un éclat.

On n'a pas assez distingué, à mon avis, les tranchets et les haches-tranchets. Tandis que le tranchet est devenu un instrument constant et perfectionné, les haches-tranchets sont restées assez rares et très primitives. On n'en a guère trouvé quelques-unes qu'à la station 5, écart néolithique. Ce sont des pierres assez médiocres, silex violacés ou grès fauves. Elles ont été découpées sur les côtés, en forme d'amande ou de triangle, plus ou moins adroitement ; et puis on a essayé de leur donner un tranchant, en taillant d'un seul coup un grand biseau au bout de la face supérieure, à la manière des tranchets. L'idée était ingénieuse, mais en pratique le biseau espéré était trop grand pour échapper aux éclatements supplémentaires et malencontreux. Cet essai de hache n'a pas réussi.

**PICS CAMPIGNIENS.** — Il faut distinguer les pics campigiens des pics de carriers, que nous avons déjà vus à l'œuvre auprès des ateliers. Les pics campigiens devaient travailler non pas avec la pointe, mais avec le tranchant, Ils sont d'ordinaire en

silex sénonien. Ils sont de grandeur médiocre (6 à 8 cm.). Ils ont la forme allongée des ciseaux, mais avec un tranchant arrondi par un faisceau d'éclats longitudinaux. Ils semblent avoir été adoptés par tous les villages, à tous les âges.

Il faut en distinguer les haches-pics. Il y eut en effet, à la station 5 seulement, un effort pour adapter la technique des pics à la fabrication des haches. Ces haches avaient un corps allongé, un talon plus ou moins pointu, et un tranchant plus ou moins élargi, que corrigeait une ligne de petits éclats longitudinaux. Avec ce procédé, on a réussi à produire parfois des chefs-d'œuvre. Paul Leclerc en a recueilli deux surtout, en silex sénonien. Le premier atteint 19 cm. 5 de longueur, 4 cm. 5 de largeur ; son taillant, formé par un minimum d'éclats sur les deux faces, est remarquablement tranchant. Le deuxième est moins grand, mais mieux travaillé encore : il se compose d'un long pédoncule quasi-cylindrique et d'un taillant élargi, arrondi, retouché des deux côtés, qui rappelle déjà les meilleures ébauches de haches polies.

Nous ne pouvons pas allonger cette étude aux mêmes dimensions que l'inépuisable collection de Paul Leclerc. Il faut se borner à énumérer les séries qui ne peuvent s'enorgueillir de chefs-d'œuvre. Il y a encore des scies sur lame, des scies à une encoche, des scies à deux encoches, des lames denticulées, des grattoirs en grès et en silex de toutes les tailles, des grattoirs sur bout de lame, des grattoirs carrés, des grattoirs arrondis, des racloirs, des perçoirs à une ou deux encoches, des tarauds, des pierres à grandes encoches, des pierres à petites encoches, des tribulum, quelques erminettes, un rabot. Il y a, en mêmes matières, quelques éclats Levallois, quelques pierres triangulaires, quelques coups de poing, qui rappellent les formes paléolithiques. Il ne faut pas oublier un certain nombre de pierres percées, généralement en grès. C'est le catalogue presque complet des formes typiques inventées dans la France du Nord depuis le début de l'humanité jusqu'aux temps néolithiques.

Cependant à cette époque la taille était devenue procédé archaïque ; la découverte du polissage avait multiplié la puissance humaine. A vrai dire le nouveau procédé demandait beaucoup de temps et ne pouvait guère être appliqué qu'aux instruments de choix. On a poli un poignard en silex rosé à la station 4, une erminette en silex rosé à la station 1. A part ces deux exceptions le polissage était le privilège des haches.

Il y eut des haches polies dans la région, plus que M. Van Gennep n'a pu le supposer. En plus des ébauches abandonnées dans les ateliers et en plus de nombreux fragments, Paul Leclerc

pouvait montrer, en tirant un tiroir de commode, 54 haches polies bien entières.

Ces haches étaient de deux types principaux : les haches en matière grenue et les haches en silex.

Je compte 21 haches en matière grenue. Les plus anciennes peut-être, qui étaient employées surtout à la station 3, étaient 5 haches exotiques, noires, en basalte. Le plus bel échantillon, trouvé dans le premier foyer de la station 3, mesure 16 cm.  $5 \times 5,5 \times 3,6$ . Il faut y joindre 4 haches en jadéite verte, qui sont aussi de provenance étrangère. Puis il y eut des haches en grès, qui furent employées en assez grand nombre dans toutes les stations, néolithiques ou gauloises, et qui purent être des produits locaux. Il semble bien que le grès fauve de Beauchamps n'ait pas été jugé bon pour ce travail de luxe ; on lui préféra le grès gris, de l'étage stampien, dit grès de Fontainebleau. Il n'y a pas moins de 12 haches en grès gris ; la plus remarquable, de la station 1, atteint 15 cm. de long et 7 de large.

Ces haches grenues étaient faites presque toutes sur le même modèle, la forme cylindrique, que l'album de Mortillet appelle aussi la forme en boudin. Sur cette matière assez homogène et assez facile, le travail n'avait guère besoin de raffinement ni de chance. On se contentait de donner à l'ensemble la forme d'un galet allongé, plus effilé à une extrémité, plus large à l'autre. Puis on établissait la hache définitive en piquetant la surface à coups de poinçon, comme une meule. Enfin on polissait le tranchant des deux côtés, mais seulement le tranchant. On obtenait ainsi une silhouette ovoïde, avec un talon arrondi, des côtés assez convexes, un taillant un peu resserré et très convexe. On obtenait aussi une section épaisse, elliptique, sans distinction de plats ni de méplats.

Les haches en silex ont apparu aussi, semble-t-il, dès les premières installations néolithiques. J'en compte 33 entières. Les silex en sont assez variables. Beaucoup de haches ont été taillées dans des silex étrangers ; elles étaient surtout nombreuses aux stations néolithiques 2 et 5. Il y en a 5 qui sont en silex gris sénonien : on les trouve déjà dans la station 5, où elles pouvaient être encore articles d'importation, telle une hache de 15 cm. assez mal faite ; on les trouve surtout dans les stations gauloises, où elles devaient être des produits locaux, fabriqués dans les ateliers que nous connaissons déjà. Enfin et surtout il y a les magnifiques haches locales en silex rosé, qui font la plus belle parure des stations gauloises et surtout de la station 1. Il n'y en a pas moins de 12 qui sont finies. La plus belle eût été une grande hache triangulaire entièrement polie, atteignant

21 cm. de long et 6 cm 5 de large, si un ouvrier ne l'avait pas cassée en deux pour voir ce qu'il y avait dedans.

En général, les haches neuves en silex avaient la silhouette d'un triangle, tantôt court et tantôt allongé, avec un talon presque pointu, des côtés très légèrement convexes et un taillant assez peu courbé. La section était plutôt quadrangulaire et aplatie, avec un dessus plus convexe, un dessous moins convexe et deux méplats sur les côtés.

Bien entendu, dans ces fabrications à tâtons, il y a eu des formes exceptionnelles. Il faut signaler certaines haches grenues qui ont été façonnées sur le modèle triangulaire des haches en silex : c'est le cas notamment pour une hachette en jadéite de la station 7 (6 cm.  $3 \times 4 \times 1,5$ ). Il y a aussi quelques haches en silex qui se sont gonflées et allongées au point de prendre une allure boudinée, avec un taillant semi-circulaire. Enfin certaines haches ont abouti à des formes individuelles : telle une hache en grès rosé de la station 3, qui a d'un côté un tranchant très arrondi et de l'autre un talon très large, et qui semble bien avoir servi à l'occasion comme un ciseau.

Les haches d'ailleurs perdaient assez vite leur belle forme primitive. Les indigènes ne s'offraient pas ces instruments coûteux pour les contempler. Or, vous ne sauriez croire comme les pierres les plus dures se montraient insuffisamment solides au travail. Immanquablement les taillants s'ébréchaient, il fallait les raccourcir et les repolir sans cesse. C'était la mésaventure ordinaire des haches en grès ; elles finissaient par se raccourcir tellement qu'il fallait les abandonner. Souvent aussi les coups de hache avaient pour résultat accessoire de faire sauter un éclat de la hache ; le taillant se cassait en entier, ou bien la pointe du talon restait seule dans le manche, ou bien un côté sautait au loin en une longue esquille. C'était le sort normal des haches en silex, surtout des haches en silex étranger. Alors il fallait une opération, longue et délicate, des retouches désespérées, des polissages répétés, pour arriver parfois à des résultats décourageants. On pouvait être heureux, quand l'instrument reprenait la forme approximative d'une hache malade, comme il arriva pour une hache en silex rosé que Paul Leclerc a retrouvée abandonnée dans la couche archéologique d'une cabane gauloise de la station 1.

Finalement, quelle que fût leur matière, toutes les haches de pierre étaient destinées à se casser complètement. De là les nombreux fragments recueillis par M. Van Gennep et par Paul Leclerc. Il est trop visible que les indigènes ordinairement ne

jetaient leurs haches qu'après les avoir cassées. D'ailleurs, dans ces écarts pauvres en bons silex, il arrivait que les indigènes ramassaient encore les morceaux et s'efforçaient de leur rendre encore quelque utilité. Le fait n'était certes pas local, car M. de Givenchy a pu faire déjà d'abondantes enquêtes sur cette utilisation des morceaux. Mais le fait est ici particulièrement fréquent. Les morceaux de haches polies ont été retaillés et repris comme hachettes, tranchets, coups de poing, percuteurs. Les petits éclats même ont assez souvent servi à façonner des lames et des scies.

Pour finir, il serait intéressant de deviner à quoi servaient les instruments lithiques. On y a travaillé, sans trop croire que les néolithiques n'auraient pas ri quelquefois de l'ingéniosité des hypothèses modernes. La préhistoire, fouillant à la lisière de l'ignorance, doit savoir ignorer beaucoup. Pourtant il semble permis de tirer quelques déductions de la forme des instruments et du lustrage imprimé par l'usage sur les surfaces travaillantes. On pourrait donc distinguer parmi ces pierres des armes et des outils.

Les armes semblent bien avoir occupé le premier rang, par leur nombre et par leur luxe. Dans cette catégorie il faut ranger la plupart des pointes, pointes de lances, pointes de javelots, pointes de flèches, pointes de poignards. Il faut y ajouter probablement la plupart des haches, qui semblent trop étroites et trop renflées pour avoir servi utilement à couper du bois : elles étaient mieux en main pour casser des têtes. Contre qui ces arsenaux ? La chasse était certainement indispensable à ces gens-là : tous les jours il leur fallait tuer des bêtes pour vivre. Les hommes à combattre étaient sûrement moins fréquents ; mais qui oserait affirmer qu'il n'y eut jamais ni querelle ni surprise, ni guerre ?

Les outils pourtant étaient déjà assez nombreux et variés. Certains rappelleraient le travail des champs. Les pics pouvaient piocher, les tribulum pouvaient servir de pointes de herses. M. Schleicher a signalé aussi quelques grandes lames qui avaient pu servir de faucilles, car un de leurs tranchants était singulièrement poli par l'usage. D'autres instruments font penser au travail des peaux : on ne voit pas beaucoup d'autres usages possibles pour la plupart des grattoirs, qui étaient fort capables de nettoyer les peaux de toutes les impuretés putréfiables. On peut supposer aussi que les pierres à fines encoches préparaient les tendons qui serviraient de fils. Les perçoirs et même les lames burinantes semblaient faits pour percer des trous à l'instar des aiguilles. En l'absence de toute trace de travail textile, le travail des peaux aurait été chargé de fournir à

peu près toute la toilette d'alors. D'autres instruments servaient au travail de la pierre : c'était le rôle des pics, des percuteurs, des poinçons, des retouchoirs, des polissoirs. Enfin le travail du bois semble bien avoir été esquissé. Au bois auraient été destinés les plus gros grattoirs, les erminettes, les pierres à grandes encoches et la plupart des tarauds.

## VII

### CHRONOLOGIE LITHIQUE.

Il faut bien traiter maintenant d'une question qui tenait fort à cœur à Paul Leclerc. Il avait pris date pour établir une classification chronologique de ses documents lithiques, où il croyait pouvoir distinguer un âge campignien et un âge robenhausien. M. Van Gennep avait riposté par le sourire le plus exaspérant. Aujourd'hui que ces deux préhistoriens ne peuvent plus se massacrer avec toutes leurs armes préhistoriques, il est temps d'examiner et critiquer les arguments d'un vieux spécialiste comme Paul Leclerc.

Certes la tâche est difficile; et j'ai bien été tenté de me réfugier moi aussi dans la tranchée du scepticisme. En effet, la chronologie est toujours chose problématique pour des temps où le temps n'existait pas encore, où on n'avait pas inventé le calendrier, où on n'avait pas d'années et encore moins de siècles. De plus il ne faut pas espérer se raccrocher à la succession des couches archéologiques : il n'y a guère en général qu'une seule jonchée de débris jetés sur le plateau dans tous les temps, depuis les caillasses paléolithiques jusqu'aux gadoues d'aujourd'hui. Je crains que Laville lui-même ne se soit induit en erreur, en posant en principe qu'il trouverait des couches sans cesse superposées avec des instruments de plus en plus récents. En réalité, dans les stations de Paul Leclerc, la superposition a été remplacée le plus souvent par une subterposition. Ce sont les débris paléolithiques qui restent les plus près de la surface. Les débris néolithiques se sont enfoncés dans la boue jusqu'à 40 cm, ou ont même descendu dans les foyers jusqu'à 1 m. Plus bas encore, vers 1 m. 40, au dessous de la terre à briques, en haut de l'ergeron, il y a les fonds des cabanes gauloises. Enfin la plus grande profondeur archéologique étudiée, à 4 m., au-dessous de l'ergeron, au milieu des silex violacés, appartient à un puits votif gallo-romain. Nous verrons

peut-être un jour que les terrains ont cessé depuis longtemps de se superposer dans notre région, et qu'ils se sont mis au contraire à fondre, à baisser, à disparaître.

Paul Leclerc espérait se rattraper par l'étude des types plus ou moins archaïques. Laville l'avait espéré avant lui. Rollain aussi s'était appuyé sur certains types archaïques pour attribuer certains fonds de cabanes des Hautes-Bruyères à un âge campignien. Je crois que mieux vaut n'y pas compter, du moins pour l'instant. M. Van Gennep a eu raison de faire remarquer dans cette industrie lithique la persistance et la coexistence des formes inventées à tous les âges préhistoriques, depuis le chelléen jusqu'au robenhausien. N'est-ce pas dans une cabane gauloise de la station 4 que Paul Leclerc a découvert le plus typique échantillon de coup de poing chelléen ?

Hélas ! la remarque vaut surtout contre le campignien de Paul Leclerc. Le campignien est une civilisation archaïque, encore mal définie, qui aurait indiqué çà et là les premiers essais des hommes néolithiques, et qui se reconnaîtrait à deux instruments typiques : le pic et le tranchet. Certes il y a dans toutes les stations de Paul Leclerc un certain nombre de pics et de tranchets. Il y en a en silex sénonien, en silex violacé, en silex rosé, en silex blanc, en grès gris et même en grès fauve. Il y en a trop, car il y en a dans toutes les stations sans exception, même à la station 7, même à la station 4, même à la station 1, qui est si visiblement un village gaulois du 1<sup>er</sup> siècle après J.-C. Le plus typique peut-être de tous les pics campigiens est un instrument de la station 1, en silex rosé, et il a très probablement été fabriqué par un ouvrier gaulois. Et d'autre part le seul tranchet trouvé dans une fouille, un tranchet du style le plus grossier et le plus archaïque, provient malheureusement d'une cabane gauloise de la station 4, où il voisinait avec des poteries tournées.

J'ai hésité longtemps pour déterminer l'âge des haches-pics et des haches-tranchets, propres à la station 5. N'était-ce pas la preuve d'un véritable atelier campignien et d'ouvriers ignorant encore la technique de la hache polie ? On pourrait penser à des reliquats néolithiques primitifs, qui se seraient mélangés beaucoup plus tard avec les débris des instruments employés par les habitants des foyers de la même station 5. C'était l'hypothèse finale de Paul Leclerc. J'ai renoncé à m'y rallier. D'abord, si ces instruments étaient plus anciens que les instruments à demi patinés de la station 3, ils auraient au moins des traces de patine. Puis le silex gris violacé, qui a fourni la matière première de la plupart de ces essais, dénonce l'existence de puits

d'extraction, donc d'un progrès qu'ignoraient encore les possesseurs de haches polies aux stations 3 et 2. Il s'apparente avec d'autres silex gris violacés, qui ont été trouvés dans le village gaulois de la station 7 et dans l'atelier gaulois de la station 6. De même que les poteries de la station 5 se rapprochent des premières poteries gauloises, de même les puits d'extraction probables de la station 5 ont été creusés avec les mêmes outils et ont fourni les mêmes silex que les premiers puits gaulois. Ce groupe d'ateliers fut donc très proche de l'invasion gauloise et de la fin de l'indépendance néolithique dans notre région. On aurait affaire seulement à une régression d'ouvriers malhabiles, s'entêtant à utiliser de travers les procédés les plus archaïques de la civilisation néolithique. Ainsi à L'Haÿ et à Chevilly il y aurait eu des types campigiens, mais non pas des dates campigiennes.

Et pourtant, toutes ces réserves faites, il me semble que Paul Leclerc n'avait pas tort d'entrevoir la distribution chronologique de ses instruments en deux grandes périodes. Il faut seulement remplacer les termes généraux de campigien et de robenhausien par les termes locaux de néolithique et de gaulois. On pourrait même établir dans ces périodes des subdivisions. Il faut s'appuyer d'abord sur les documents irréfutables trouvés dans les foyers néolithiques et dans les fonds de cabanes gauloises : ils fournissent en quelque sorte un alphabet qui permet d'épeler le mystère des autres. Puis il ne faut pas négliger le détail de la patine. Certes, comme M. Van Gennep l'a indiqué, les instruments lithiques de cette région se sont presque toujours conservés sans aucun cacholonnage ; mais toute règle souffre d'exceptions. Enfin et surtout il faut insister sur la carte des trouvailles, que les notes de Paul Leclerc permettent de dessiner aussi précisément que possible. M. Van Gennep n'avait-il pas déjà constaté des distributions géographiques ? Nous pouvons montrer à notre tour que les instruments lithiques de Paul Leclerc varient selon les stations, comme les habitations, les poteries, les meules. Les ouvriers successifs ne se sont pas logés les uns par dessus les autres, mais les uns à côté des autres.

Alors la station 3 me semble bien marquer les débuts des pierres néolithiques. Le foyer fouillé par Paul Leclerc a fourni une hache en basalte et quelques silex assez grossiers. La station dans son ensemble est caractérisée surtout par la prépondérance des instruments importés, même de loin ; c'est la zone principale des haches basaltiques et des grandes lames en silex exotiques. Les haches ne sont d'ailleurs que peu nombreuses

(10 haches ou fragments). Ajoutons qu'un certain nombre d'instruments ont subi les premières traces de patine; il s'agit d'un réseau de filaments blanchâtres sur une des faces, aspect assez exceptionnel pour qu'on le remarque. Tous ces faits me font penser à une industrie assez ancienne et assez maladroite. Ne pas parler d'ailleurs d'âge campignien, puisqu'il y avait déjà de véritables haches polies.

La station 2 avait encore beaucoup d'articles d'importation : haches, grandes lames, pointes de flèches. Pourtant elle marquait un certain développement. Les haches importées devenaient plus nombreuses et plus variées. Le silex sénonien brut apparaissait dans les ateliers familiaux, puisque Paul Leclerc en a trouvé dans un seul foyer 19 éclats. On commençait à tâter de la fabrication locale de la hache, car l'autre foyer contenait une ébauche de hache, longue de 12 cm, en même silex gris. Enfin la patine n'a presque jamais eu le temps d'intervenir, à une exception près.

Avec la station 5, le progrès s'affirma. D'abord l'importation introduisit des quantités croissantes de haches variées; les haches en grès gris notamment atteignirent leur apogée en nombre et en qualité; on les note non seulement dans les jonchées de surface, mais encore dans le foyer 2. D'autre part, cette station se signala par l'organisation du premier grand atelier, un atelier bien rudimentaire évidemment, mais qui n'en exigeait pas moins l'importation de matériaux, le creusement de puits d'extraction, la recherche de modèles pratiques. Il faut noter surtout les curieux efforts pour fabriquer sur place des haches-tranchets, des haches-pics et même des ébauches de haches polies.

Le village gaulois de la station 7 montra bientôt l'avènement d'une nouvelle période dans l'industrie lithique. Il y a un progrès essentiel. A côté des haches en grès de Fontainebleau, dont un échantillon resta pour compte au fond de la cabane 1, les haches en silex rosé apparurent. Il faut bien insister sur ce fait que nous n'avons pu enregistrer aucune trace de silex rosé dans les foyers néolithiques. Au contraire, dès le premier en date des villages gaulois, les haches polies en silex rosé devinrent prépondérantes. A vrai dire on se contenta généralement d'un polissage très rudimentaire; c'est une exception que la merveilleuse hachette entièrement polie, retrouvée par Paul Leclerc dans la cabane 2.

Avec le village gaulois de la station 4, la transformation s'accéléra. Le commerce des Grand Pressigny fut à la mode. Les ateliers voisins, à la station 6, se chargèrent de fournir eux-

mêmes des haches en grès, qui ne furent pas toujours les plus belles du monde. Ils fournirent des haches en silex gris sénonien. Ils fournirent surtout des quantités de haches en silex rosé, qui étaient polies à moitié.

Enfin le grand village gaulois de la station 1 montre le triomphe des ateliers locaux. Dans ses cabanes, dans ses ateliers, dans ses jonchées de débris les instruments les plus perfectionnés et surtout les haches en silex rosé atteignirent un rang hors de pair, tant par la quantité que par la beauté parfaite. Je ne compte pas moins de 25 haches de ce genre, entières ou fragmentées, en plus des ébauches.

Ainsi l'industrie lithique elle-même nous permet d'établir une succession des stations. Que cette chronologie soit quelque peu entachée d'hypothèse, c'est sûr. Mais elle est consolidée par sa concordance avec tous les autres classements que nous avons déjà établis, pour les foyers, les poteries et les meules.

## CONCLUSION

Donc il y a plus de 2000 ans, avant l'arrivée des Gaulois en Gaule, il y avait dans notre pays des néolithiques. Pendant des siècles indéterminables, ces habitants vécurent et prospérèrent en haut du plateau de Longboyau, dans le gros village des Hautes-Bruyères. Ils essaimèrent aussi, à intervalles largement espacés, quelques petits écarts, d'esclaves ou de campagnards, vers l'Haÿ et Chevilly. Il y eut d'abord deux foyers peut-être à la station 3. Plus tard il y eut deux foyers à la station 2. Plus tard il y eut quelques foyers, à peine plus nombreux, à la station 5.

Le développement des installations semble marquer une piste allongée du nord au sud, selon la ligne médiane du plateau, comme M. Van Gennep l'a déjà supposé. Reportons sur la carte les foyers et les moulins néolithiques, qui rappellent ces installations. La ligne commence tout au nord, à la station 2 c, au nord du Jardin Parisien. Elle continue par la station 2 b et la station 2, le long du Jardin Parisien. Elle traverse ensuite la station 3, jusqu'à l'aqueduc de la Vanne. Elle poursuit son tracé à travers la station 5 c jusqu'à l'extrême limite sud des fouilles de Paul Leclerc. Aux deux bouts, il n'est pas trop difficile de continuer cette piste en ligne droite. Au nord, on atteint alors les Hautes-Bruyères elles-mêmes; au sud, on arrive à

Fresnes, où Laville a signalé deux coupes de foyers. — Remarquer que les lignes de propagation dans les temps anciens semblent avoir été assez nettes et assez distinctes pour chaque invasion. Les néolithiques descendaient du nord, de leur grande agglomération des Hautes-Bruyères. Les Gaulois monteront du sud-est, en venant de la vallée de la Seine. Les Romains monteront à leur tour du sud-ouest, en se détachant de la grande route d'Orléans.

Les néolithiques semblent s'être attardés longtemps sur ce plateau. Il est possible, en effet, d'entrevoir une date pour l'écart de la station 5 : par la grandeur de ses meules, par le premier essai de poterie noire décorée, par l'apparition des bois de cerfs, par l'utilisation des silex violacés, il se rallie au premier village gaulois, son voisin de la station 7 ; il est tout juste un peu plus archaïque. Si le village gaulois est du premier siècle avant J.-C., l'écart néolithique pourrait difficilement avoir commencé avant le 11<sup>e</sup> siècle. D'autre part, les différences entre la station 5 et la station 2 ne sont pas telles qu'elles permettent de supposer un grand laps de temps. La station 3 seule est nettement plus ancienne. Ainsi les néolithiques auraient persisté sur ce plateau, alors que l'âge néolithique proprement dit était passé depuis longtemps, que l'âge du bronze était passé aussi, que l'âge du fer était commencé largement. On a l'impression d'une réserve, à la manière américaine, où les derniers néolithiques, refoulés partout ailleurs, auraient caché pendant quelques siècles encore leurs dernières misères.

Les derniers néolithiques étaient du type néolithique le plus archaïque et le moins perfectible : des jambes aplaties et incurvées, des têtes comprimées en lames de couteau, des maxillaires et des muscles insuffisants, des calottes craniennes excessives, emprisonnant et étouffant leurs cerveaux.

Les mœurs étaient pis que rudimentaires, elles devenaient rétrogrades. Nos derniers néolithiques devaient être, semble-t-il, inférieurs à leurs congénères des Hautes-Bruyères, qui les avaient pourtant précédés. D'ordinaire ils se soutenaient surtout par la chasse, c'est-à-dire par la ressource la plus primitive, celle qui avait déjà suffi aux tout premiers hommes paléolithiques. Imaginez-les se glissant en quête du gibier, dans les forêts qui devaient les ensercler et les cacher. Ils y ajoutaient juste le minimum d'agriculture, d'industrie et de commerce qui devait satisfaire à leurs besoins sans trahir leur sécurité.

Et pourtant ces misérables n'avaient pas renoncé à l'espérance. Ils se laissaient entraîner encore quelquefois par l'instinct humain vers le progrès. Ils creusaient encore des foyers. Ils

essayaient de perfectionner leurs poteries noires, leurs meules, leur commerce. Ils arrivaient à organiser un atelier. S'ils n'étaient pas capables de faire eux-mêmes des pièces de musée, ils étaient capables de les apprécier mieux que nous, et parfois de les contrefaire. Si rudimentaire qu'elle fût, leur organisation ne sembla pas inutile aux premiers envahisseurs gaulois.

Mais la suprême catastrophe guettait les derniers survivants. Les races supérieures et les matériels perfectionnés se rapprochaient inexorablement. Un jour, vers l'an 100 avant J.-C., des fugitifs Gaulois remontèrent, non sans hâte, vers les forêts et les cachettes du plateau, et ils s'y installèrent en maîtres. A vrai dire, ces nouveaux maîtres essayèrent de conserver et même de stimuler la civilisation néolithique, pendant deux siècles encore peut-être. Mais alors la colonisation romaine à son tour monta, comme une irrésistible marée. Et alors des néolithiques, on ne sait plus rien.

---

# RENÉ LECLERC

Architecte diplômé par le Gouvernement, Membre de la Société préhistorique française.

## ALBUM

Planche I. Néolithiques. — 1. Calotte crânienne du squelette n° 2. — 2. Coupe du fémur, en haut de la tige, à 5 cm. en dessous du petit trochanter. — 3. Coupe du tibia, au milieu. — (Légère réduction).

Planche II. Céramique. — 1. Vase rouge à fond rond (st. 3). — 2. Vase noir à fond plat (st. 5). — 3. Vase noir, à panse anguleuse et à gorge (st. 5).

Planche III. Haches en matières grenues. — 1. Hache noire en basalte (st. 3). — 2. Hache verte en jadéite (st. 3). — 3. Hache pouvant servir de ciseau, en grès (st. 3).

Planche IV. Haches en silex (fabrication). — 1. Eclat, en silex gris (st. 1). — 2. Ebauche, en silex rosé (st. 1).

Planche V. Haches en silex (fabrication). — 1. Pièce retouchée, en silex rosé (st. 2). — 2. Pièce au polissage, en silex rosé (st. 6).

Planche VI. Haches en silex. — 1. Hache en silex gris (st. 5). — 2. Hache en silex rosé (st. 1). — 3. Hachette en silex rosé (st. 2).

Planche VII. Pics. — 1. Pic campignien typique (st. 1). — 2. Grand pic pouvant servir de hache (st. 5). — 3. Hache-pic à tranchant élargi (st. 5).

Planche VIII. Tranchets. — 1. Tranchet campignien typique (st. 6). — 2. Idem (st. 5). — 3. Hache-tranchet en silex violacé (st. 5).

Planche IX. Ciseaux. — 1. Ciseau en silex noir et jaune (st. 5). — 2. Ciseau en silex gris (st. 1).

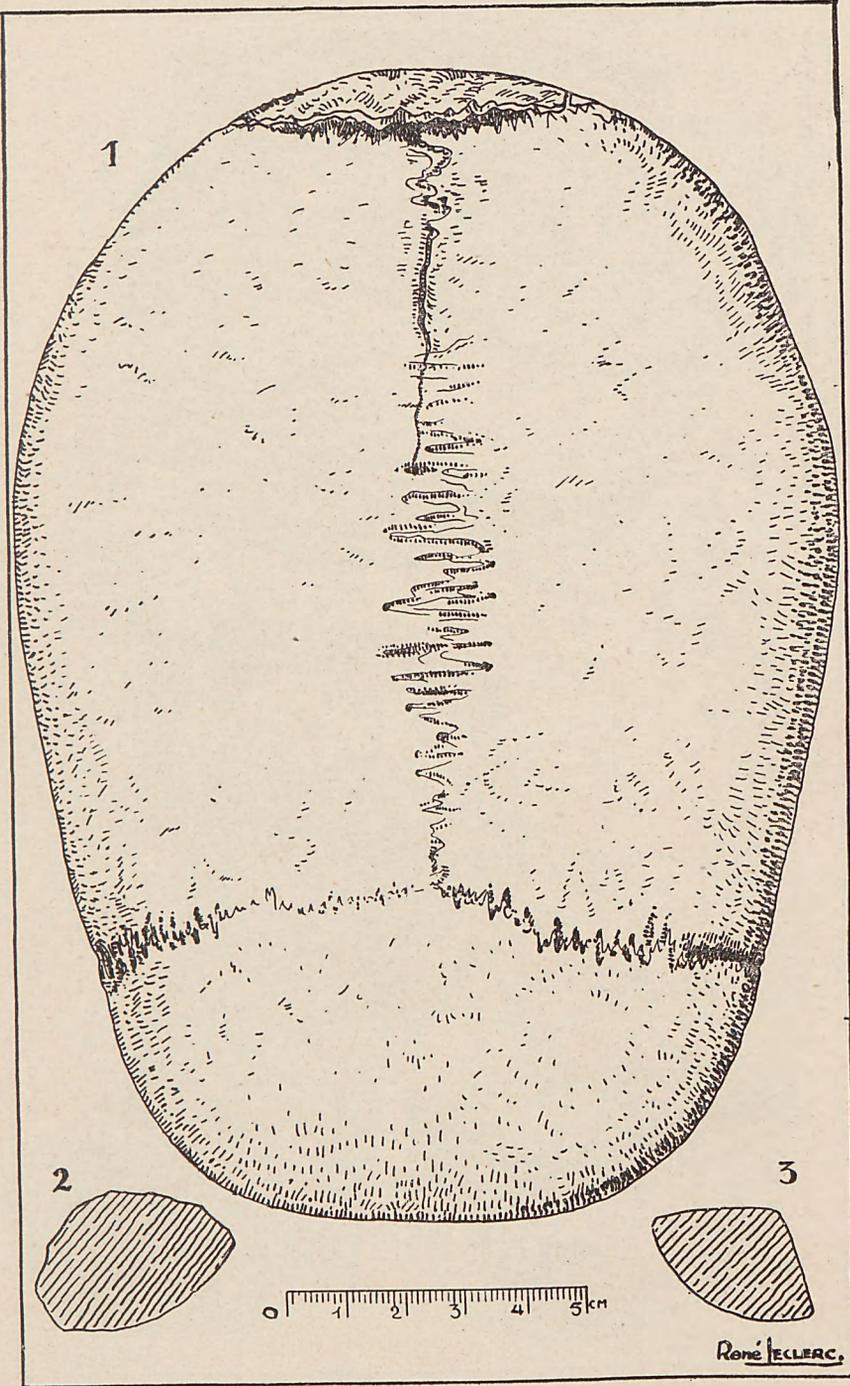
Planche X. Grandes lames. — 1. Lame (st. 2). — 2. Lame (st. 5). — 3. Lame (st. 6).

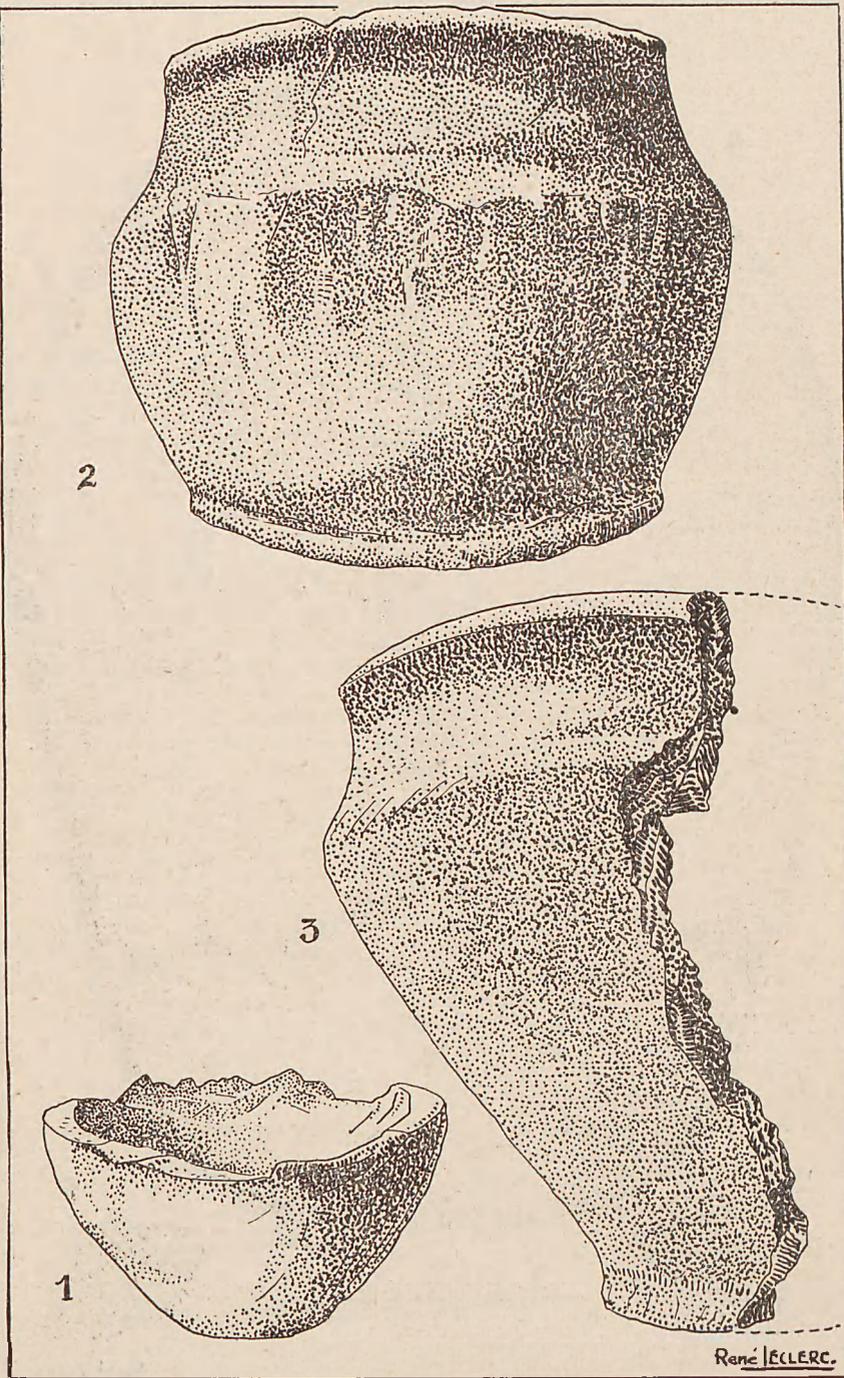
Planche XI. Grandes lames. — 1. Lame-couperet, en silex rougeâtre (st. 4). — 2. Lame (st. 2). — 3. Lame (st. 6).

Planche XII. Pointes de flèches. — 3. Pointe en triangle (st. 4). — 1. Pointe en losange (st. 2). — 2. Pointe à pédoncule (st. 2). — 4. Pointe à pédoncule et ailerons (st. 1). — 5. Idem (st. 2). — 6. Pointe en feuille (st. 6). — 7. Idem (st. 5). — 8. Idem (st. 2). — 9. Pointe fine et recourbée (st. 1). — 10 et 11. Idem (st. 7). — 12 et 14. Idem (st. 2). — 13 et 15. Idem (st. 5).

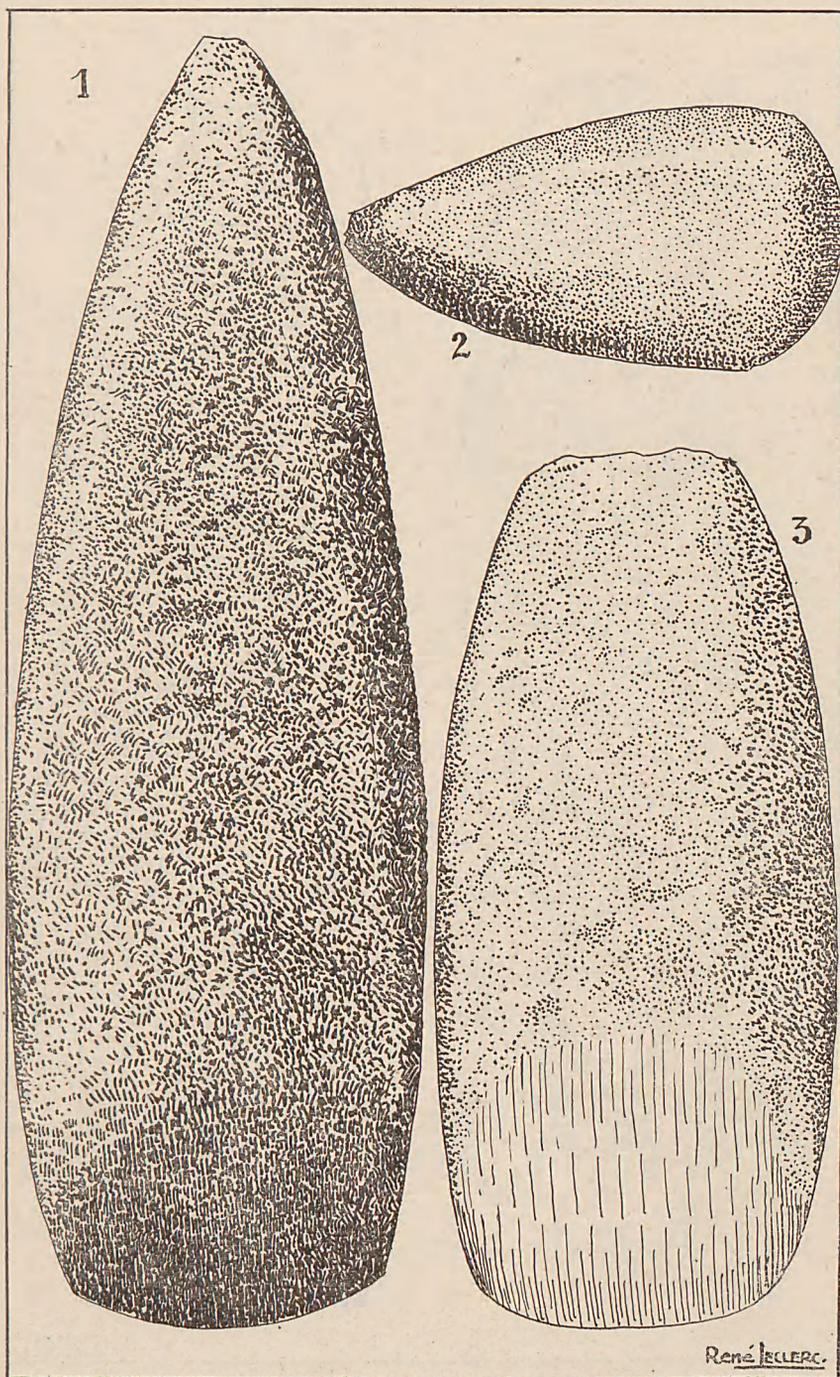
Planche XIII. Pointes du Grand Pressigny. — 1. Moitié de pointe de lance (st. 7). — 2. Pointe en feuille de laurier (st. 6). — 3. Idem (st. 7). — 4. Poignard (st. 6). — 5. Poignard à manche (L'Hay).

Planche XIV. Divers. — 1. Lame et burin en bec de perroquet, en silex noir (st. 5). — 2. Rabot, en silex violacé (st. 5). — 3. Erminette polie, en silex rosé (st. 1). — A. P.

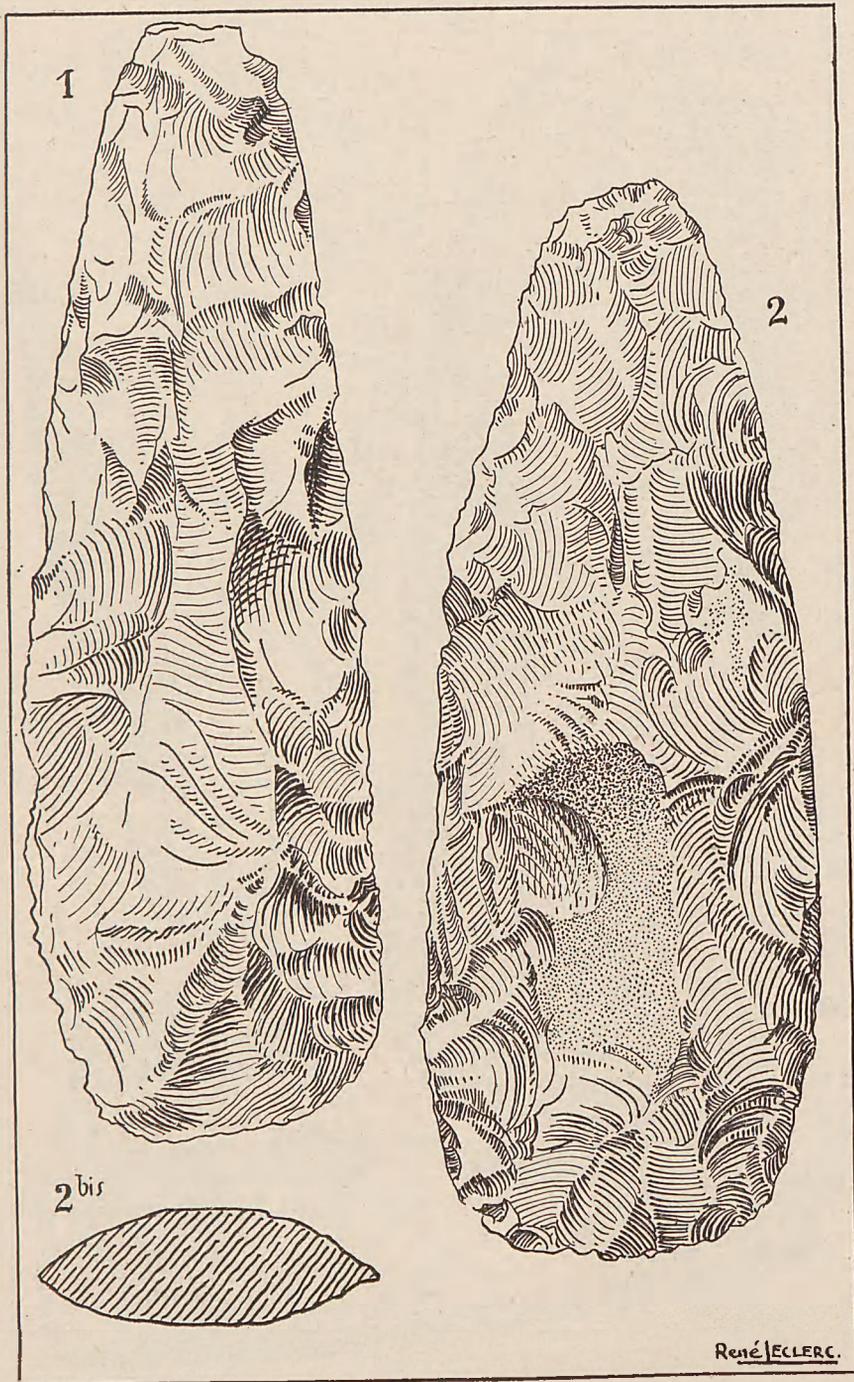


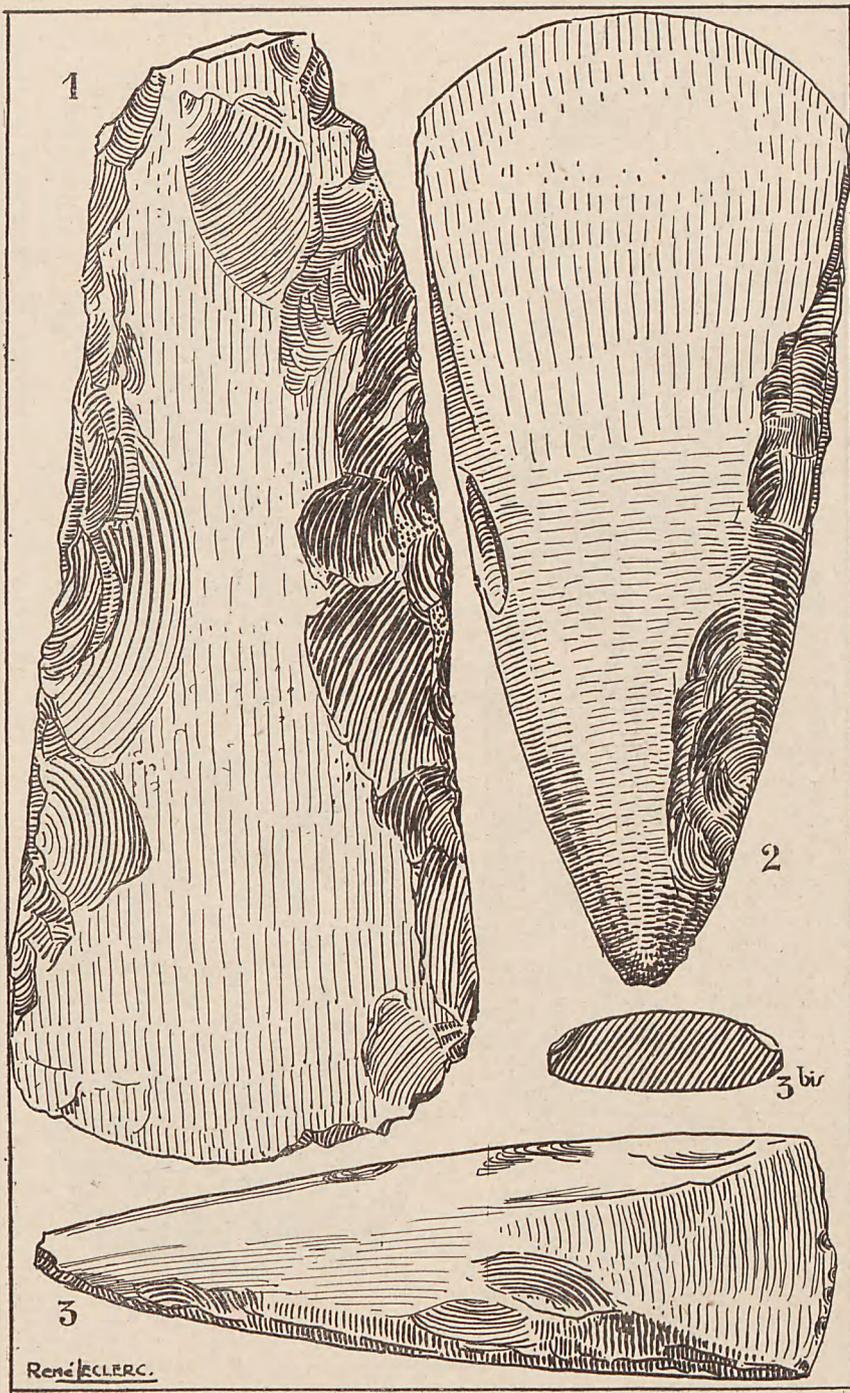


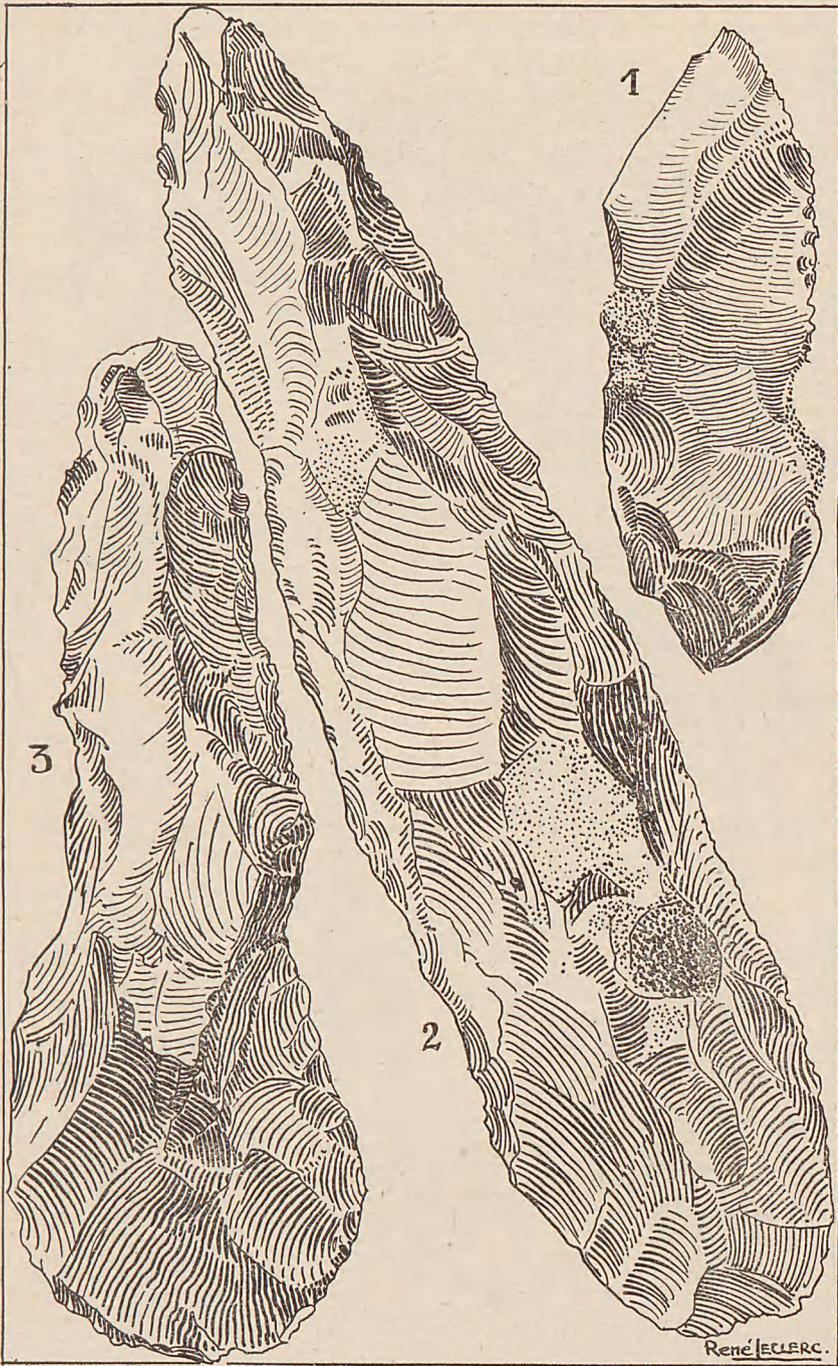
René LECLERC.



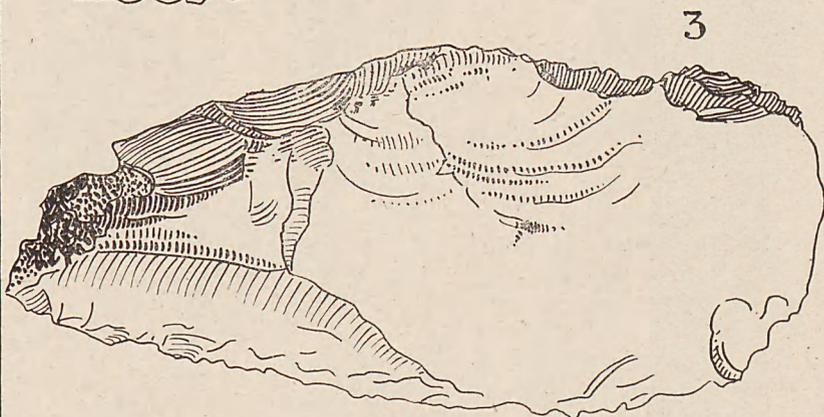
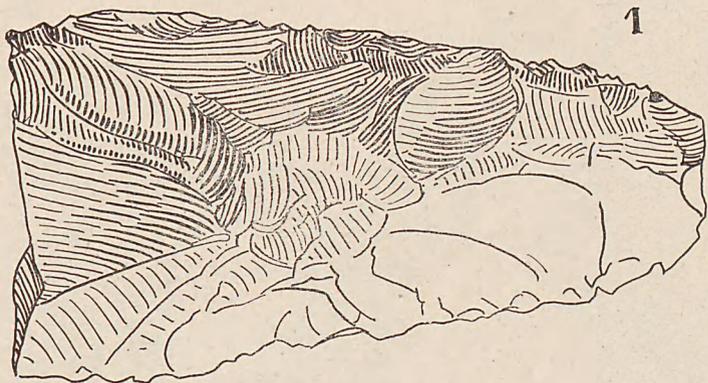




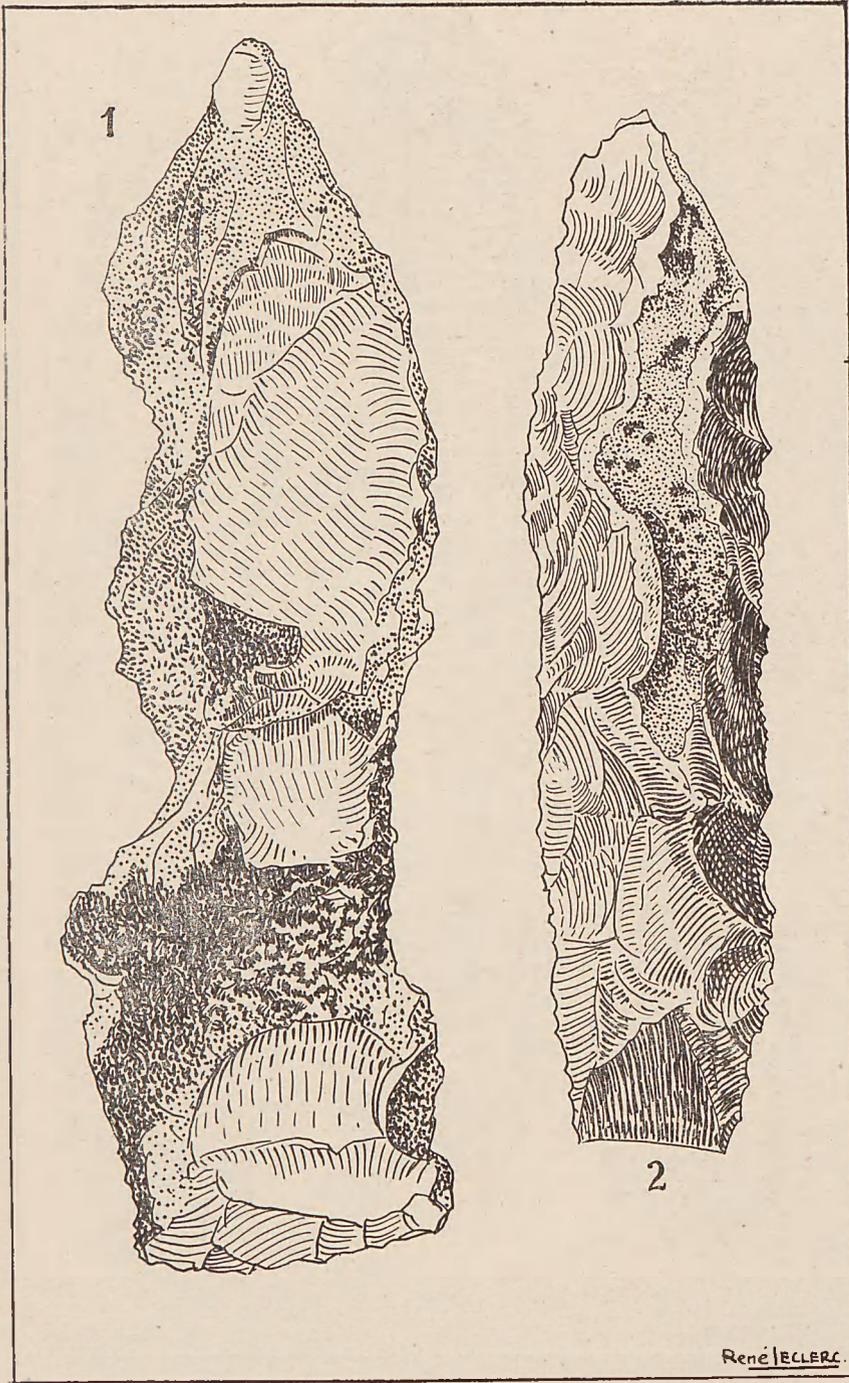




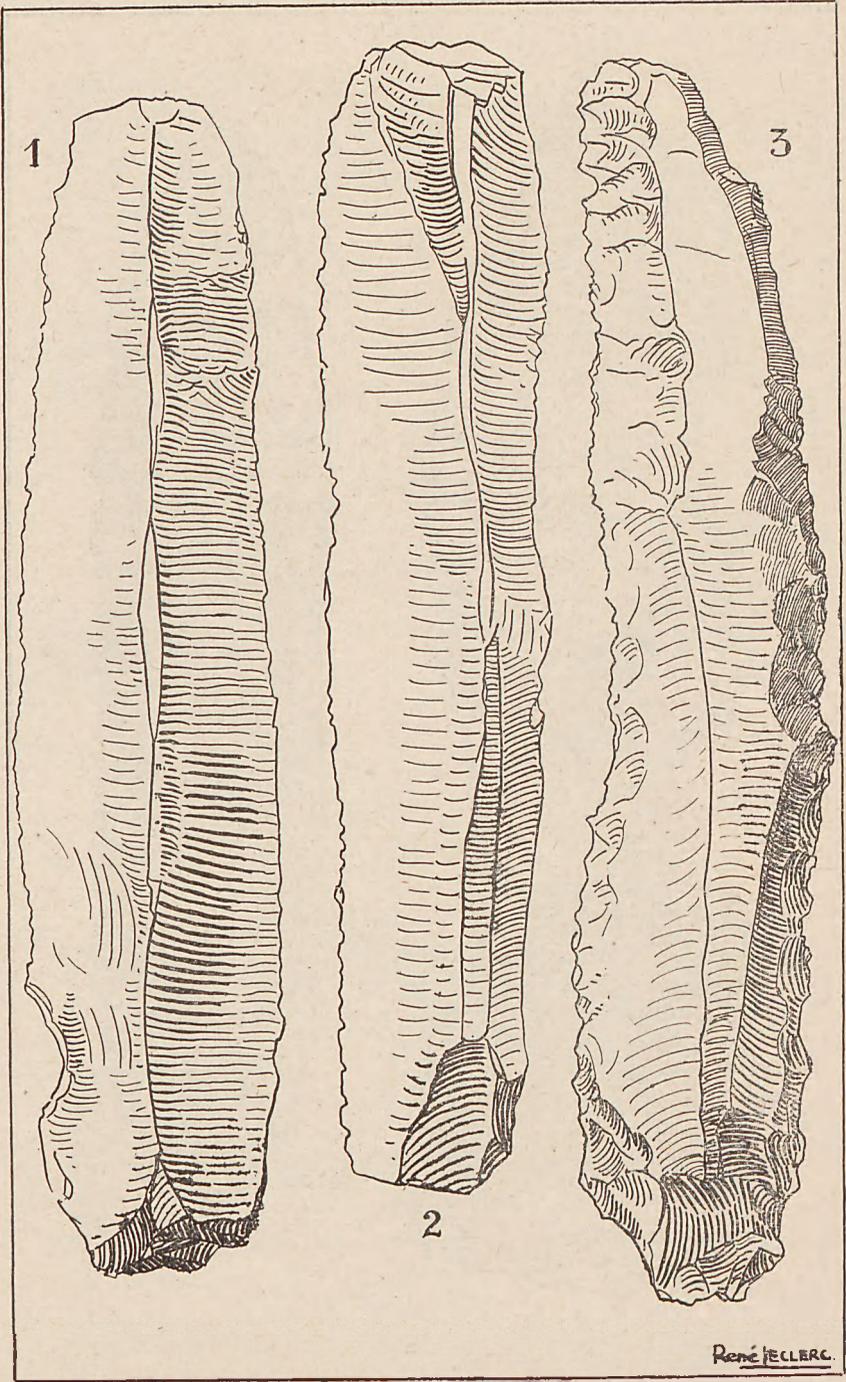
René LECLERC.



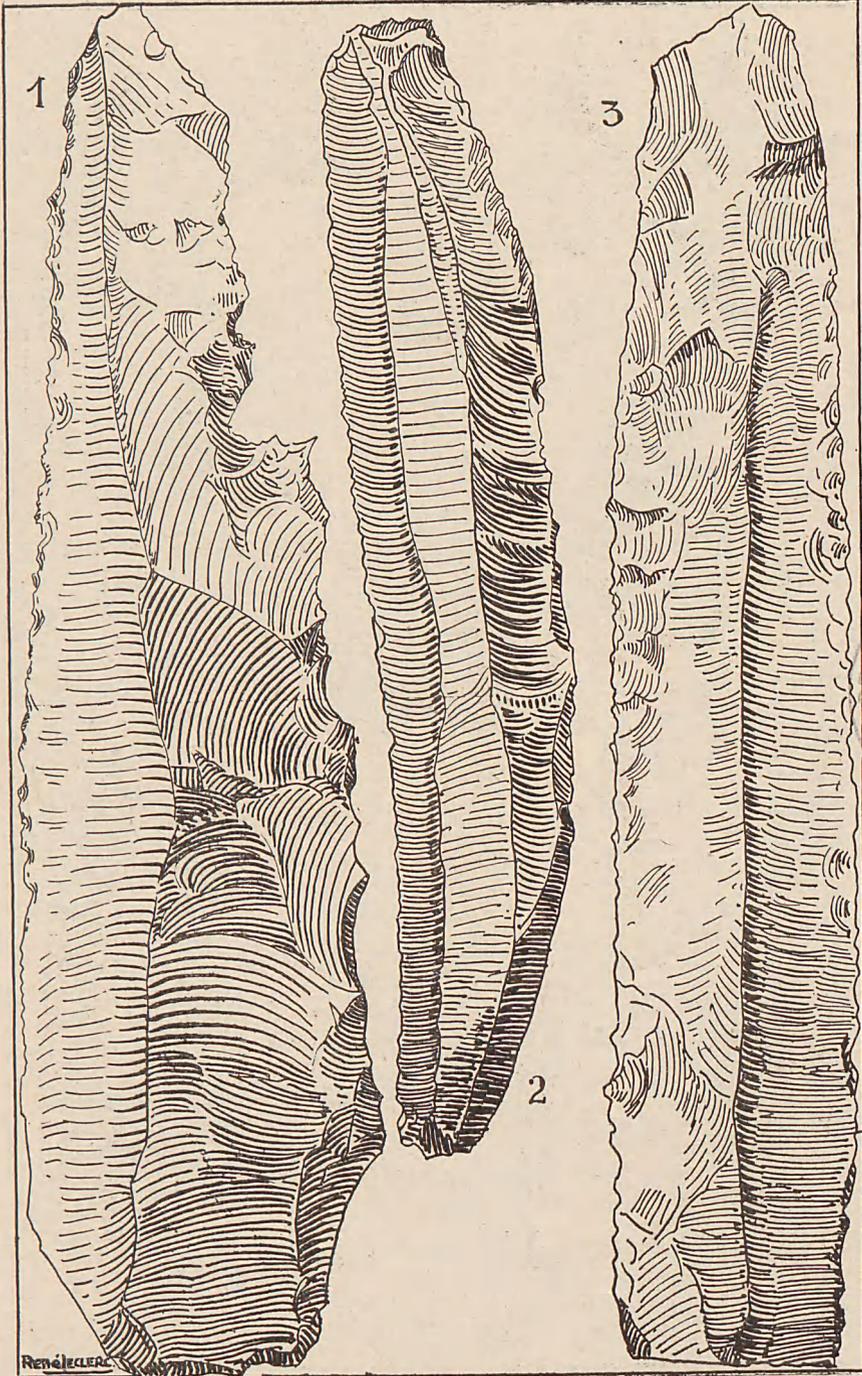
Rena JECLERC.



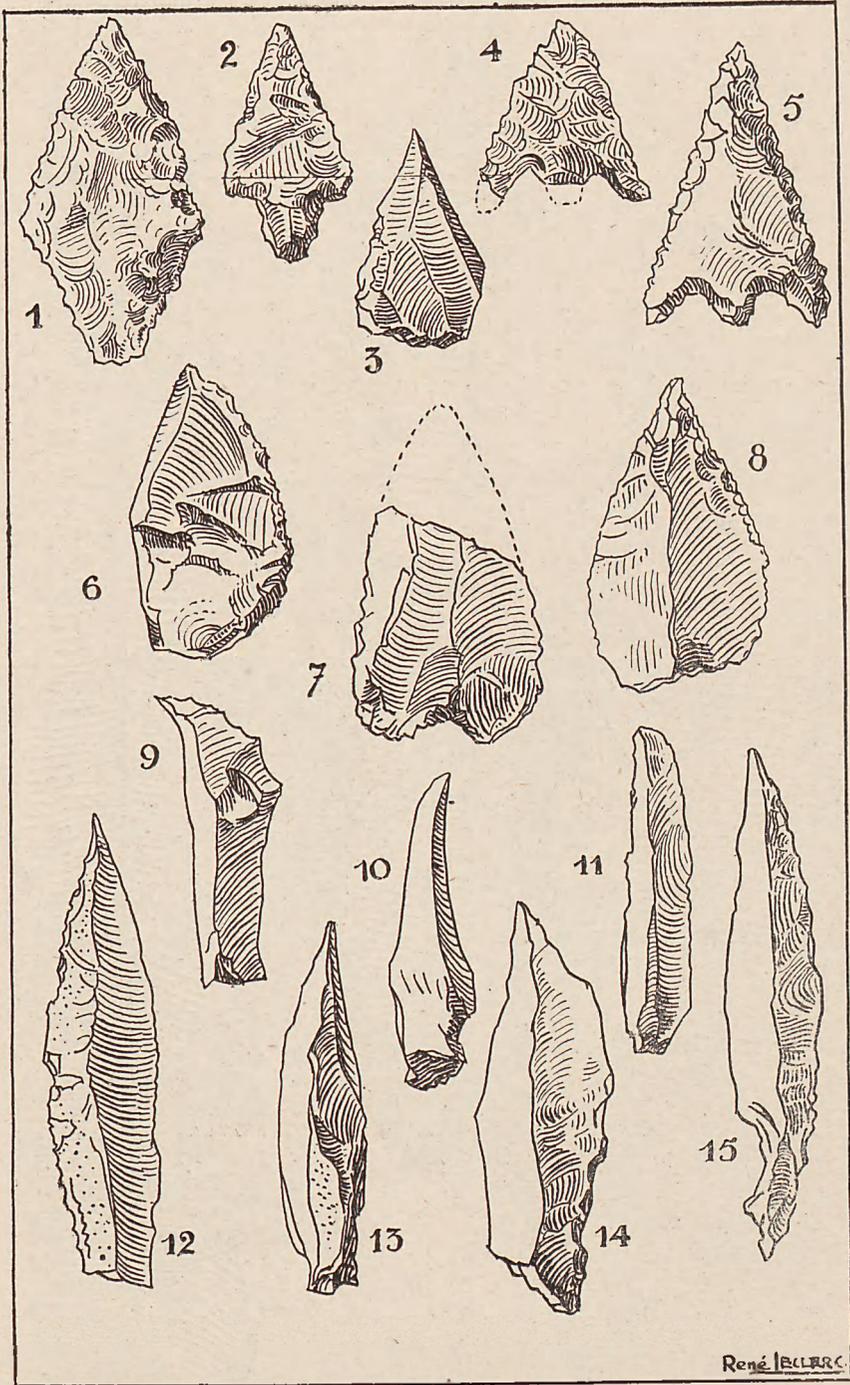
René ELLERC.

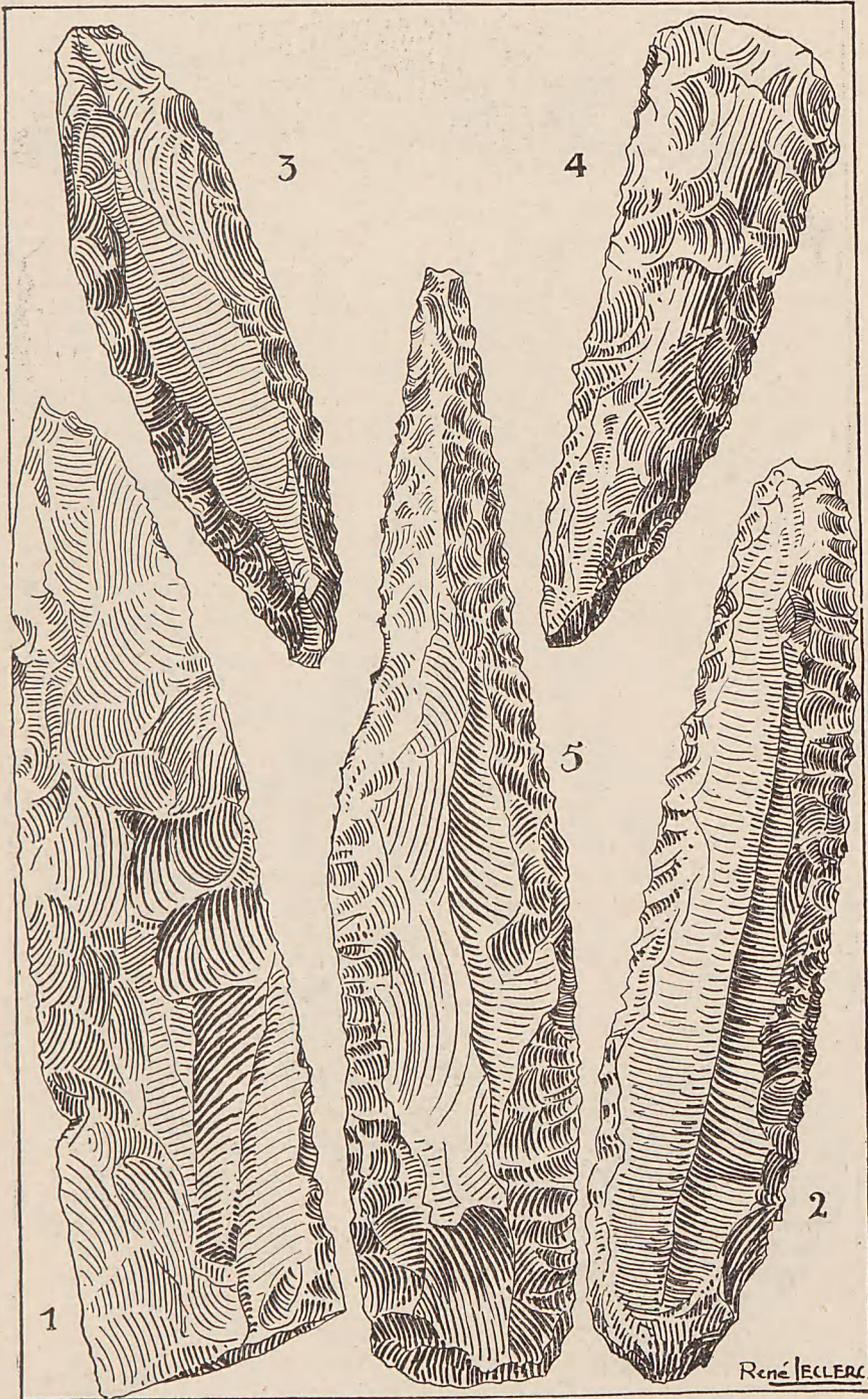


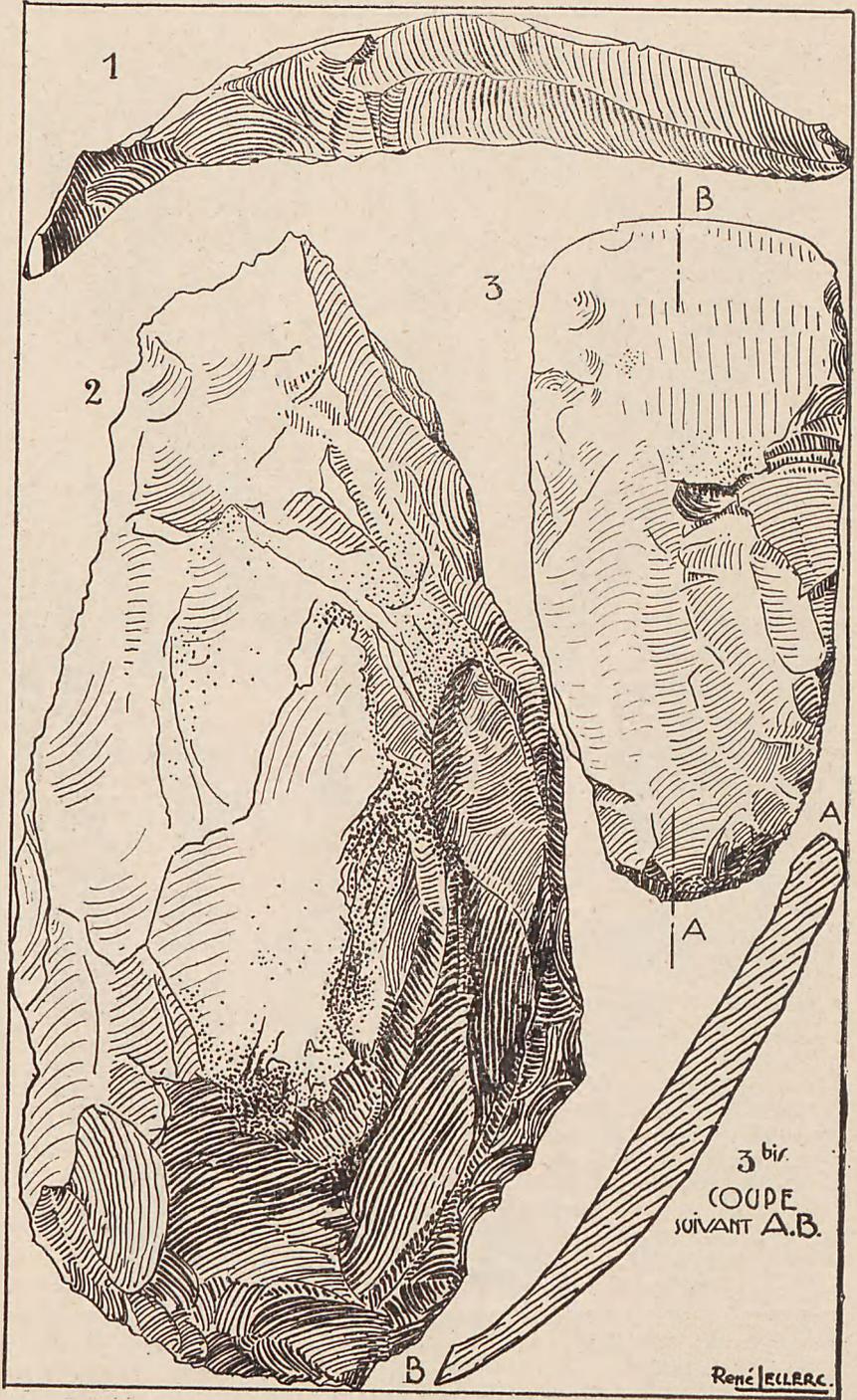
René FELLER.



VILLE DE SOEAUX (HAUTE SAOÛNE)  
ARCHIVES  
MUNICIPALES







# FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

## AU PLESSIS-PICQUET

---

Adolphe Joanne, dans les *Environs de Paris illustrés* (éd. de 1868, p. 613), décrit ainsi la localité du Plessis-Picquet, on dit aujourd'hui le Plessis-Robinson :

« L'étang dépassé, on ne tarde pas à apercevoir le village, coquettement étagé sur le flanc d'un coteau et dominé par le clocher roman de sa petite église récemment restaurée. Le Plessis ou le Plessis-Picquet ne compte que 321 habitants. Les maisons de campagne y sont peu nombreuses, mais princières; l'une d'elles a été la propriété de Colbert; Mlle Mars l'a, dit-on, habitée avec un colonel de ses amis; elle appartient aujourd'hui à M. Georges Hachette. Celle qui lui fait face, de l'autre côté de la route, a pour propriétaire M. Breton. En 1815, l'empereur Alexandre vint au Plessis rendre visite à son ancien précepteur, le colonel Laharpe ».

Cette partie du pays n'a guère changé et donne plutôt l'impression d'un village de l'Île-de-France, éloigné de toute agglomération, que d'un coin de banlieue situé à moins de deux lieues des portes de Paris. Mais il est à craindre que bientôt elle ne se transforme complètement; une cité-jardin a été construite, depuis quelques années, entre le Plessis et la gare de Sceaux-Robinson; une autre est en voie d'achèvement sur le plateau de Malabri; enfin le château du Plessis qui a été longtemps la propriété de la famille Hachette (1), vient d'être acheté pour en édifier une troisième, tout près de l'église, et de gros travaux de terrassement y ont lieu.

(1) Une notice sur les propriétaires successifs du château a été publiée par Georges TEYSSIER sous le titre de *Le Plessis-Picquet, ancien Plessis-Raoul, 1112-1885* (Paris, Hachette, 1885, in-8°, 121 p., pl. gr.). Le volume, tiré à un petit nombre d'exemplaires, est difficile à trouver. On y voit que Colbert eut le château en 1682-1683 (p. 45), qu'ensuite il passa à Pierre de Montesquiou d'Artagnan, maréchal de France, à son neveu Paul, mestre de camp, de 1699 à 1750 (p. 59-69); il fut de 1776 à 1785 à Jérôme Bignon, garde de la Bibliothèque du Roi; en 1854, il avait été acheté par Louis Hachette, puis il avait passé à ses héritiers qui en avaient fait finalement une maison de retraite pour les vieux employés de la librairie.

La propriété, qui appartenait à M. Breton, l'associé de Louis Hachette, au temps d'Adolphe Joanne, et celle où le colonel Laharpe reçut en 1815 l'empereur Alexandre I<sup>er</sup> n'en font qu'une; c'est elle qui appartient aujourd'hui à M. Maurice Lewandowski. Située au nord de la Grand rue, elle monte sur la hauteur dans la direction de Clamart; de la route on aperçoit, au fond de la vallée, le fronton grec percé d'un œil de bœuf, qui domine la façade de l'habitation; devant elle une vaste pelouse, entourée d'arbres; derrière, dans un creux de terrain qui coupe la pente, les écuries et les communs. Une fois la porte franchie, on ne voit de tous côtés que verdure, on est déjà loin de toute société et de toute habitation.

Nulle demeure à coup sûr ne pouvait mieux convenir au disciple de Bernardin de Saint-Pierre et de Rousseau, à l'amant de la nature que fut La Harpe. Il y oubliait les soucis de la politique et, dans les soins que réclamait le parc, il se déshabitait presque d'écrire.

Il ne faut pas confondre le colonel La Harpe avec son parent, Jean-François de la Harpe (1739-1803), auteur de nombreuses pièces de théâtre, connu surtout par son *Cours de littérature* (1799) et par sa *Correspondance littéraire* (1801-1807). Frédéric-César de la Harpe, naquit le 6 avril 1754 à Rolle, sur la rive septentrionale du lac Léman, à peu près à mi-chemin entre Lausanne et Genève. Son père était un ancien officier, il lui donna les noms de ses deux héros favoris, Frédéric et César; sa mère, Sophie-Dorothée de Colombier, appartenait à la petite noblesse vaudoise. Tous deux lui inculquèrent, dès l'enfance, les sentiments les plus élevés, l'énergie de pensée comme l'énergie de caractère (1). Son oncle était un pasteur instruit, bienveillant;

(1) Les études consacrées à F.-C. de la Harpe sont abondantes, preuve de l'intérêt qui lui a été porté; en voici les titres: Ch. MONNARD: *Notice biographique sur le général F.-C. de la Harpe*, Lausanne-Genève, 1838. — Dan.-Alex. CHAVANNES: *Frédéric-César de la Harpe, notice nécrologique*, Lausanne, 1838. — Eusébe GAULLIEUR: *Les Études de F.-C. de la Harpe*, Lausanne, 1845 (paru dans les *Études nationales*). — *Galerie berühmter Schweizer der Neuzeit*, Text von A. HARTMANN, Baden in Argau, 1868-1871. — SOUKHOMLINOV: *Frédéric-César Laharpe, gouverneur de l'empereur Alexandre I<sup>er</sup>* (en russe), 1871. — Pierre VAUCHER: *Mélanges d'histoire nationale*, Lausanne, 1889. — Eugène Secrétan: *Galerie suisse, biographies nationales*, Lausanne, 1873-1878 (art. de J. CART, t. II, p. 243). — Jacob VOGEL: *Schweizergeschichtliche Studien*, Bern, 1864 (contient les Mémoires de la Harpe). — STRICKLER: *Amtliche Sammlung der Acten aus der Zeit der Helvetischen Republik* (au t. IX, p. 512, lettre de La Harpe au gouvernement de Zurich, écrite au Plessis-Picquet, le 18 nov. 1802). — *Le Gouverneur d'un prince, Frédéric-César de Laharpe et Alexandre I<sup>er</sup>*, Lausanne-Paris-Fribourg-en-Brigau, 1902. — A. BOEHLINGK: *Der Vaadllaender Friedrich Caesar La Harpe*, Bern-Leipzig, 1925, 2 vol.

il lui ouvrit, très jeune, son abondante bibliothèque et Frédéric y prit non seulement le goût de la lecture, mais l'habitude de méditer sur ce qu'il avait lu.

« Dès cette époque, les classiques anciens et l'histoire l'absorbèrent; ce qui vivait dans son imagination ardente, c'étaient les images des grands hommes de Plutarque, le type de leurs républiques, l'histoire des républiques du moyen âge et des temps modernes, surtout l'histoire de sa patrie » (1).

On l'envoya au collège de Rolle, établissement assez médiocre mais où il apprit néanmoins, de façon excellente, le latin. Il y resta jusqu'à l'âge de 14 ans. On le mit alors en pension à Haldenstein dans les Grisons. Cette époque marque le point le plus important de sa formation, c'est alors que se précisent les idées politiques qu'il a puisées dans les livres de son oncle, qu'elles se clarifient et se fortifient, qu'elles deviennent les principes qui le guideront dans l'existence et auxquels il demeurera toujours fidèle.

« L'institution de Haldenstein était organisée d'après des formes républicaines; le directeur, Nesemann, agissait puissamment sur la jeunesse par l'élévation de son esprit, par ses vues philosophiques, par son éloquent enthousiasme pour les types de la grandeur morale, de la force morale et de la beauté littéraire que l'antiquité a légués à notre admiration » (2).

Cette pension était alors très renommée par toute la Suisse; La Harpe y eut pour camarades Legrand, de Bâle, qui fut par la suite directeur avec lui de la République helvétique, Gaudenz Planta, des Grisons, qui resta son plus fidèle ami, le poète Salis, son cousin, le général Amédée de la Harpe, qui mourut au service de la France pendant la campagne d'Italie. Elle est connue en France à un autre titre; durant la Terreur, le futur Louis-Philippe y fut quelque temps professeur, sous le faux nom de Chabaud-Latour.

La Harpe demeura deux ans et demi, c'est-à-dire jusqu'à seize ans et demi à Haldenstein; puis il revint à Rolle pour suivre les cours de philosophie à Genève, il entendit, entre autres, les leçons du célèbre Saussure. Enfin il étudia le droit à Tubingue et fut reçu docteur en droit à l'âge de vingt ans. Il se destinait au barreau. « Il était alors vif et tranchant, comme un jeune homme descendu de la vie idéale dans le monde des réalités et qui heurtait à chaque pas des usages absurdes à ses yeux » (3).

(1) MONNARD, *op. cit.*, p. 3.

(2) MONNARD, p. 4.

(3) MONNARD, p. 6.

On comprend qu'avec une telle mentalité il ait vite abandonné la carrière d'avocat ; il s'en dégoûta d'autant plus rapidement qu'il avait souvent à plaider à Berne et qu'étant Vaudois il avait ainsi mieux l'occasion de ressentir la sujétion dans laquelle les Bernois tenaient alors le pays de Vaud.

Il songeait à s'expatrier au pays de la Liberté, aux États-Unis, quand, en 1782, il avait alors vingt-six ans, la cour de Russie lui fit offrir d'accompagner en Italie Lanskoï, le frère cadet du fameux favori de Catherine II ; on dit que ce fut sur la recommandation du baron Frédéric-Melchior Grimm (1) ; mais il est possible aussi que son cousin, Jean-François de La Harpe, n'ait pas été étranger à cette détermination ; celui-ci entretenait en effet de 1774 à 1791, avec le grand-duc Paul Petrovitch, une correspondance suivie qui fut publiée par la suite (2).

Le voyage dura un an ; les jeunes gens parcoururent à petites journées toute la péninsule, ils visitèrent la Sicile et Malte. Au retour, sur l'ordre de Catherine, Lanskoï ramena La Harpe à Pétersbourg, où il arriva au début de 1783. L'impératrice le chargea d'abord d'apprendre le français à ses petits-fils, les grands ducs Alexandre et Constantin, puis elle le leur donna comme précepteur.

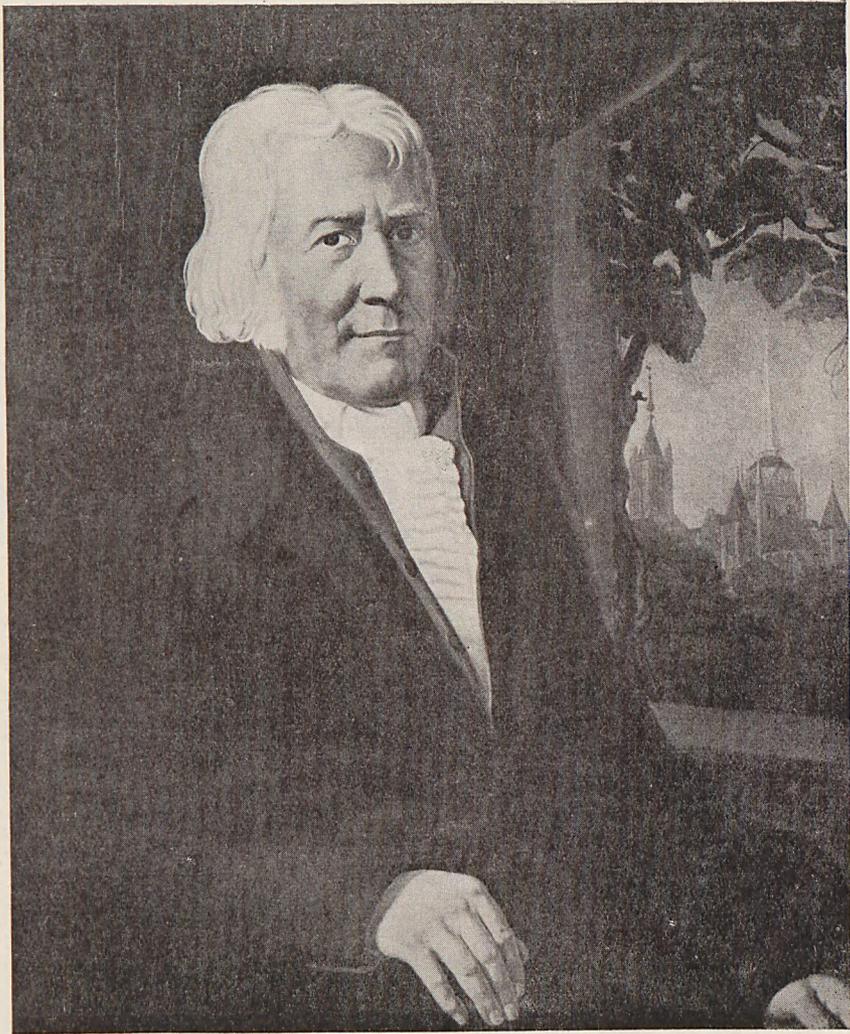
C'était, on se l'imagine aisément, un cas de conscience assez délicat pour un esprit aussi profondément républicain que La Harpe, d'accepter la direction des héritiers du plus autocrate des empires. La Harpe ne voulait renier en rien ses principes, bien plus il jugeait peu convenable de les dissimuler à l'impératrice. Donc avant d'entrer en fonctions il rédigea un mémoire où il exposa ses idées et le fit remettre le 10 juin 1784 à Catherine II. Celle-ci — ce qui peut paraître surprenant — les approuva pleinement. Voici le texte de l'apostille qu'elle mit en marge du manuscrit :

« Il est nécessaire à tout bon citoyen de reconnaître ces principes [sur lesquels reposent les sociétés bien organisées] ; mais il l'est surtout qu'un prince s'en pénètre de bonne heure. Il y verra qu'il fut au moins un temps où tous les hommes étaient égaux, que si les choses ont changé depuis, ce ne peut jamais avoir été pour livrer le genre humain, pieds et poings liés, au caprice d'un seul homme et qu'il y a eu des monarques absolus assez généreux et assez francs pour faire cet aveu public à leurs sujets. Nous faisons gloire de le dire, nous n'existons que pour nos peuples » (3).

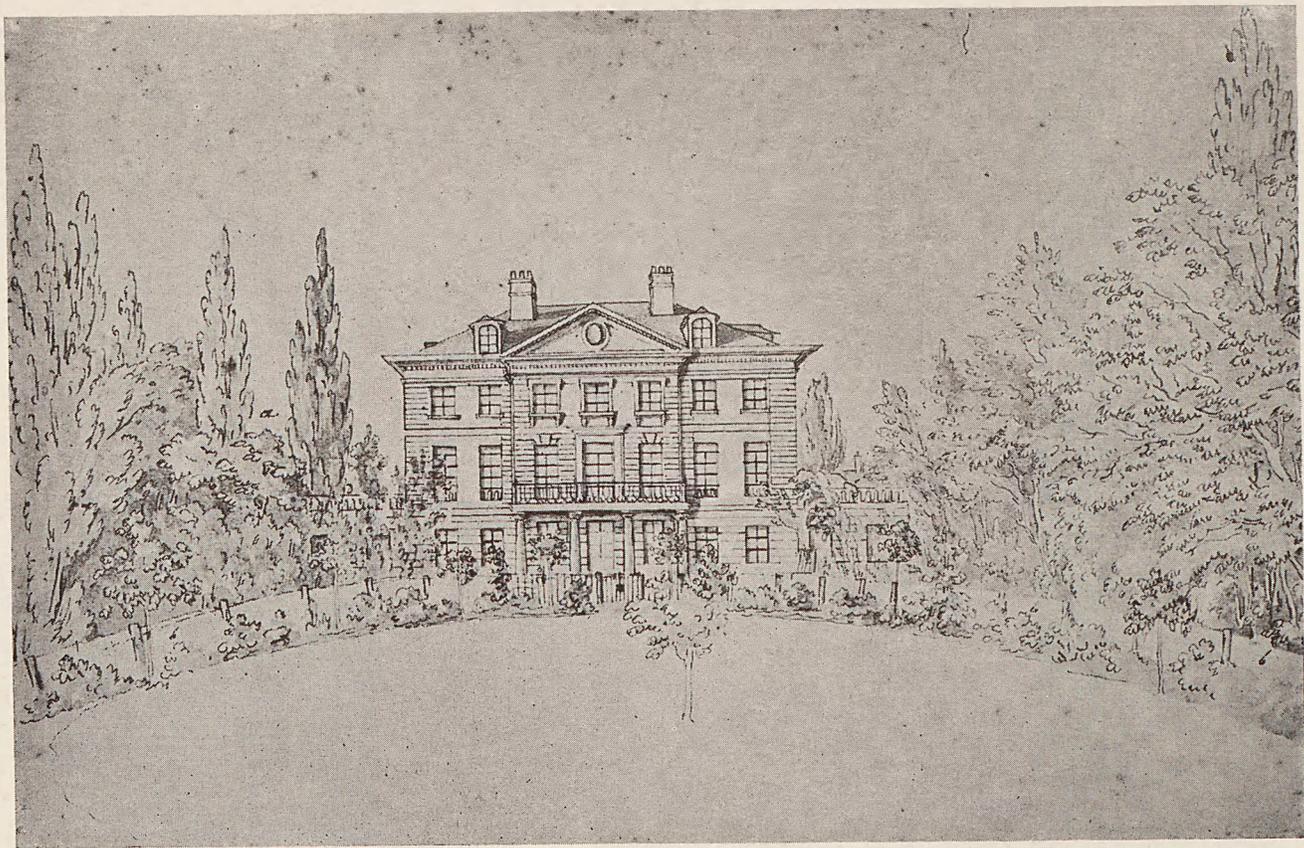
(1) *Le Gouverneur d'un prince*, p. 9.

(2) Sous le titre de *Correspondance littéraire*, 1801-1807, 6 vol.

(3) MONNARD, p. 9.



PORTRAIT DE F.-C. DE LA HARPE (Musée de Lausanne).



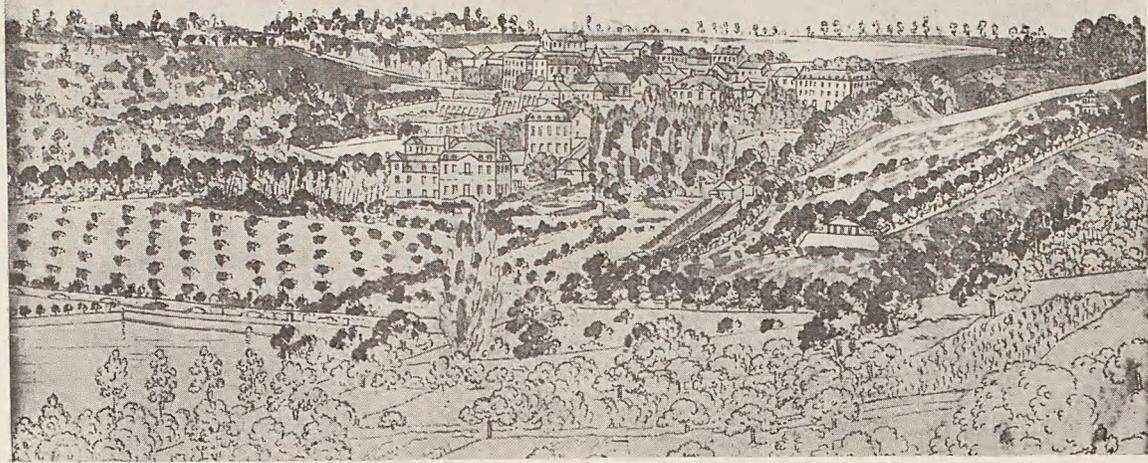
LA MAISON DE LA HARPE EN 1804. — Dessin exécuté par La Harpe (Musée de Mon Repos à Lausanne).



LA MAISON DE LA HARPE EN 1932 (appartenant maintenant à M. Maurice Lewandowski ). — Cliché G. Fourcade-Cancellé.

Ville du Plessis — piquet, anondissement de  
Sceaux Dept de la Seine, prise de la colline à l'Est  
ou commencent les plantations de rosiers — prise en Juin 1804  
rr. maçon du ch. La Harpe

77



LE PLESSIS-PIQUET EN 1804.

(Fragment d'un dessin exécuté par F.-C. de La Harpe, dont l'original appartient aux « Amis de Sceaux ».)

La Harpe fut agréé et, durant dix ans, il s'acquitta de ses fonctions à la satisfaction de tous, aussi bien de l'impératrice et de ses élèves que de la cour. Le crédit qu'il sut acquérir et conserver dans un tel milieu, tout en restant inflexiblement attaché à ses principes républicains est aussi bien à son honneur qu'à celui de ceux qui l'entouraient. Il est vrai que, « formé à l'école de l'histoire, éclairé par l'étude des peuples et non point borné à la contemplation de ses propres idées, le républicanisme de La Harpe s'attachait au fond des choses plus qu'à l'apparence, aux principes de gouvernement plus qu'aux formes de gouvernement, à l'intérêt des peuples et aux progrès de l'humanité plus qu'à la mode qui règne en politique comme ailleurs. Aussi ne songea-t-il nullement à s'attaquer aux institutions et aux traditions historiques de l'Empire de Russie, mais à les féconder, en formant l'esprit du futur souverain au respect et à l'amour de l'humanité » (1).

Son élève Alexandre, qui, à la mort de Paul I<sup>er</sup>, devait monter sur le trône sous le nom d'Alexandre I<sup>er</sup>, resta toute sa vie sous l'influence des idées qui lui avaient été enseignées par son maître; il le montra dans maints des ukases qu'il édicta, mais, s'il ne leur obéit pas toujours, il faut l'imputer à un caractère facilement impressionnable et par suite versatile; il faut l'imputer aussi aux émigrés, venus en Russie avec la Révolution qui ne ménageaient pas leurs moqueries et leurs sarcasmes au petit professeur suisse et aux nombreux mémoires qu'il faisait tenir à son ancien élève.

Quoi qu'il en soit, Alexandre conserva toujours la plus tendre affection pour son précepteur. « Tout ce que je suis et tout ce que, peut-être, je vaudrais, c'est à M. Laharpe que je le dois », dira-t-il en 1814 en présentant celui-ci au roi de Prusse et à son fils (2).

Pour revenir au séjour de La Harpe à la cour de Russie il faut reconnaître que la Révolution française lui fournit maintes occasions de manifester ses opinions; elle l'incita même à tenter de secouer dans sa patrie, le pays de Vaud, le joug des Bernois. Il rédigea, dans le plus grand mystère, quantité de libelles qui furent imprimés à Lausanne. Le secret ne fut pas cependant si bien gardé que ses ennemis ne songèrent à tirer avantage de cette activité. On profita du mariage du grand duc Alexandre pour l'inviter à rentrer dans son pays. Il lui fut alloué, comme pension de retraite, ce qu'il touchait comme appointe-

(1) MONNARD, p. 71.

(2) *Le Gouverneur d'un prince*, p. 162-163.

ments, c'est-à-dire 2.000 roubles par an; on lui paya en outre 1.000 ducats sur la cassette privée de la souveraine. Il fut promu au grade de colonel — ce n'est qu'après 1815 qu'il devait être fait général. — Son élève ne voulut point le laisser partir sans un cadeau personnel, il lui envoya son portrait et celui de sa femme, enrichis de brillants (1).

Il quitta la Russie au début de mai 1795, il allait avoir quarante ans. Depuis quelques années il était marié. Il avait épousé la fille, beaucoup plus jeune que lui, d'un riche négociant de Pétersbourg, Mlle Dorothee Böhrlingk. Ce fut la compagne rêvée; « pendant plus de 46 ans, leur union... [ne cessa de réaliser] ce qu'on peut imaginer de plus complet comme bonheur domestique; force morale, supériorité intellectuelle, inébranlable fermeté, d'une part, douceur angélique, délicatesse exquise et sagesse, de l'autre. M. de la Harpe a toujours trouvé sous son toit les consolations dont il avait besoin, le repos du cœur que donne une union conjugale parfaitement assortie, en un mot ce qu'on peut appeler ici-bas le bonheur » (2).

Proscrit du pays de Vaud par les autorités bernoises, La Harpe acheta, non loin de Genève, une campagne — comme on dit en Suisse — à Genthod. Il ne l'habita que d'août 1795 au mois d'octobre 1796. Il vint alors s'installer à Paris où, grâce à ses amis, grâce surtout à son influence personnelle, il convainquit le Directoire de la nécessité de donner à la Suisse une Constitution unitaire. En avril 1798 le général Brune envahit le pays de Vaud, dispersa les troupes de Berne et s'empara de cette ville; il mit la main sur le trésor qui se montait à 43 millions, pillà les maisons et emmena même les fameux ours dont les descendants sont encore au Jardin des Plantes à Paris. Les ours que l'on voit aujourd'hui dans la fosse de Berne ne sont plus des Suisses, ils sont originaires des Carpathes.

La République helvétique fut proclamée et La Harpe fut nommé un des trois directeurs exécutifs le 29 juin 1798. Il accepta, mais non sans avoir demandé — nous reconnaissons là son perpétuel souci de correction, — l'agrément du Directoire français. « La République helvétique, lui écrivait-il, doit à mon sens demeurer éternellement l'amie de la France. Appelé à son gouvernement, je défendrai de tout mon pouvoir nos intérêts communs, mais j'avoue avec la même franchise qu'il n'est point dans mes principes de sacrifier les intérêts nationaux de la Suisse » (3).

(2) *Le Gouverneur*, p. 49.

(2) *Ibid.*

(3) *MONNARD, op. cit.*, p. 28.

Le Directoire suisse, à peine installé, rencontra maints obstacles sur son chemin. Il avait principalement, aux yeux des Bernois, le grave défaut d'avoir été apporté, comme le sera plus tard Louis XVIII en France, dans les fourgons de l'ennemi. Le Bas-Unterwalden se révolta et il fallut faire appel de nouveau à l'intervention française (7 sept. 1798). Ensuite, pressée par les complications diplomatiques, la France eut le tort d'imposer une alliance offensive et d'exiger une levée de 18 000 hommes. La Suisse devint le théâtre de la guerre entre la France et les coalisés, elle fut envahie. Le 8 janvier 1800, le Directoire helvétique était déposé. La Harpe s'attendait si bien à cet événement que, dès le 6 septembre 1799, trois mois auparavant, il avait fait acheter par son banquier à Paris, Jacob Van Berchem, la propriété du Plessis pour s'y retirer en cas de nécessité.

Pourtant il ne quitta pas aussitôt la Suisse ; de Berne il s'en fut à Lausanne chez son ami Philippe Secrétan ; c'est chez lui qu'il fut arrêté le 2 juillet 1800, mais, tandis qu'on le ramenait à Berne, il faussa compagnie à ses gardes et de Payerne il gagna la France. Trente-six heures plus tard il était à Paris d'où il se hâta d'aller à la Malmaison rendre compte des événements à Bonaparte, à Cambacérés et à Lebrun (1). Sa femme ne tarda pas à le rejoindre ; dégoûté de la politique, il mena une vie retirée tantôt à Paris et tantôt au Plessis.

L'année suivante, en 1801, Alexandre I<sup>er</sup>, quand il monta sur le trône, l'invita par une lettre touchante à se rendre auprès de lui ; La Harpe partit au mois d'août 1801, passa environ huit mois auprès de l'empereur et revint en mai 1802 (2). Ce fut le seul déplacement qu'il fit jusqu'en 1814 ; mais alors, quand les Alliés envahirent la France, il obtint du gouvernement l'autorisation de rejoindre son ancien élève ; il le retrouva à Langres, mais il fut obligé de rester avec les bagages de l'armée. Il était encore à Dijon quand les troupes firent leur entrée à Paris.

Quelques jours après, Alexandre tint à rendre visite à M<sup>me</sup> de la Harpe ; elle était encore seule dans le petit appartement qu'elle occupait avec son mari au 5 de la rue de Condé, au second étage (3). Les journaux qui rapportèrent le fait placèrent son logement au 4<sup>e</sup> étage pour augmenter le mérite de la visite (4). L'Empereur s'étonna d'abord de la modestie de l'appartement, puis, s'étant assis : « Vous êtes bien changée, dit-il.

(1) MONNARD, *op. cit.*, p. 57.

(2) *Op. cit.*, p. 60.

(3) Cet appartement était habité en 1932 par M<sup>me</sup> Gion. L'immeuble n'a pas changé.

(4) *Le Gouverneur...*, p. 163 et 341.

— Votre Altesse a raison, mais, comme les autres, j'ai eu mes chagrins. — Vous ne m'avez pas compris, repartit Alexandre, autrefois vous étiez assise auprès du disciple de votre mari et vous parliez avec lui amicalement, maintenant vous vous tenez debout devant lui. J'espère que nos anciennes relations ne sont pas changées » (1).

La Harpe se hâta de rentrer à Paris; il revit l'Empereur pour la première fois le 10 avril 1814, le jour du traité de Fontainebleau (2). Alexandre lui parla dès l'abord d'augmenter sa pension (3), mais La Harpe s'y opposa formellement. « Vous avez tant fait pour votre pays, ne puis-je rien faire pour vous, demanda Alexandre; me refuserez-vous obstinément le plaisir de vous offrir quelque chose, au moins un objet qui m'ait appartenu? — Comment le refuser, Sire? » Aussitôt l'Empereur retira son grand cordon de l'Ordre de Saint-André et le passa au cou de son précepteur; c'était la plus haute distinction russe et elle ne s'accordait qu'aux princes du sang et aux fonctionnaires les plus élevés (4).

Alexandre I<sup>er</sup> lui réservait encore une plus grande marque d'estime et une plus grande joie. Le 13 mai, accompagné de ses trois frères, il vint au Plessis. Habitué aux vastes domaines de Russie, la propriété lui parut petite. « C'est donc là, dit-il, le modeste asile où vous vivez en vrai philosophe. » La Harpe répondit en montrant sa femme. « Sire, voici mon philosophe et vous voyez que nous vivons heureux ». Alexandre s'assit sur la chaise habituelle de La Harpe, il écrivit sur la table d'où celui-ci lui avait adressé tant de lettres. Longuement il causa, les yeux dans les yeux, avec son ancien maître. Quelle joie pour celui-ci et quel orgueil! Le soir même il écrivait à son ami Henri Monod, un des chefs de la révolution vaudoise: « N'est-ce pas un rêve, mon bon ami (5)? »

Durant son séjour à Paris, l'Empereur chargea La Harpe d'examiner les milliers de mémoires et de pétitions qu'on lui envoyait de toutes parts et de lui en rendre compte (6). On a dit que son rôle ne s'était pas borné là et qu'il avait usé de son influence auprès de son ancien élève pour obtenir de lui que la France ne fût pas trop maltraitée. Dans les négociations qui

(1) A. BOEHLINGK, *op. cit.*, t. II, 312-3.

(2) *Le Gouverneur...*, p. 163.

(3) Paul I<sup>er</sup> avait supprimé la pension quand La Harpe avait été nommé au Directoire. MONNARD, *op. cit.*, p. 73.

(4) A. BOEHLINGK, *loc. cit.*

(5) A. BOEHLINGK : *op. cit.*, t. II, p. 314.

(6) MONNARD, *op. cit.*, p. 65.

précédèrent le traité de Paris du 30 avril 1814, on ne vit pas que l'Empereur soit intervenu dans ce sens. Par contre l'an suivant, au Congrès de Vienne, il se prononça nettement en faveur de la Suisse et l'on peut dire que ce pays lui doit, et doit par suite à La Harpe, les garanties dont elle jouit depuis lors.

Lorsqu'Alexandre quitta Paris à la fin de 1814, La Harpe se retira en Suisse, sur les rives du lac de Zurich, et il demeura dans cette contrée pendant toute la campagne de 1815. Il ne rentra à Paris qu'après la seconde entrée des alliés à Paris.

Une triste nouvelle l'y attendait : sa propriété du Plessis avait été dévastée ; son biographe, Monnard (p. 67), accuse du méfait les troupes prussiennes, mais il est plus vraisemblable que le mal ait été commis par les Cosaques qui opérèrent au Plessis-Picquet. Le chagrin de voir son parc ravagé, « la triste perspective d'un avenir de proscriptions et de troubles nouveaux, enfin la disparition de connaissances et d'amis qui lui étaient chers, le décidèrent... à quitter Paris pour s'établir à Lausanne, dans son pays natal (1) ». Il vendit sa propriété du Plessis le 4 novembre 1815 et, après en avoir touché le prix le 17 avril 1816, il retourna se fixer sur les bords du Léman, il avait alors 60 ans. Il devait y vivre jusqu'en 1838 et atteindre l'âge de 82 ans.

Les rancœurs qu'avait suscitées son action politique, lors de la création de la République helvétique, s'étaient peu à peu effacées ; les Bernois oubliaient l'âpreté avec laquelle il les avait combattus dans le pays de Vaud ; les souvenirs pénibles qu'avaient laissés l'intervention française et l'invasion des coalisés, s'estompaient dans le passé ; on ne voyait plus en lui que l'heureux négociateur qui avait fait obtenir du Congrès de Vienne une sécurité dont tous lui étaient reconnaissants. La dignité de sa vie, sa courtoisie, sa serviabilité lui valaient l'estime et l'affection de tous. Sa mort fut un deuil national. Son buste fut placé dans une petite île du Léman en face de Rolle et son portrait dans la salle du Grand conseil à Lausanne.

Telle fut la vie du grand républicain, du célèbre patriote vaudois qui, durant quinze ans, occupa la maison du Plessis-Picquet.

L'acte d'acquisition est daté du 28 fructidor an VII (6 septembre 1799) et est passé devant M<sup>e</sup> Chodron, notaire (2).

La Harpe, alors directeur de la République helvétique, n'était

(1) MONNARD, *loc. cit.*

(2) Il se trouve actuellement à l'étude de M<sup>e</sup> Videcoq, 16, rue de Liège, à Paris.

pas présent, il s'était fait représenter par son banquier « Jacob Van Berchem, demeurant à Paris, rue Neuve des Petits-Champs, n° 21 ». Le vendeur était « Pierre-Antoine Deumier, demeurant à Paris, rue Neuve des Mathurins, n° 686 ; celui-ci tenait la propriété d' « Edme-François Pouilly, laboureur à Chesley, district d'Ervy, département de l'Aube, et consorts (30 oct. 1795) qui l'avaient héritée de leur cousin François-Robert Grandot (sentence du Châtelet de Paris des 29 mai et 17 juillet 1790), lequel l'avait achetée de Jacques Dumoulin (11 mai 1786), lequel la tenait de la succession de Jacques-Jean-Hugues Dumenil de Saint-Didier (24 août 1779), lequel enfin l'avait achetée le 15 mars 1779 d'Élisabeth-Françoise Després, veuve de Pierre Dejean. Il n'a pas été possible de suivre plus haut les origines du domaine, mais la maison, par sa forme et par sa construction doit remonter, au début du xviii<sup>e</sup> siècle ou à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle. L'acte d'achat décrit les lieux comme suit :

« 1° Une maison de campagne, sise au Plessis-Piquet, près Sceaux, cy devant district de Bourg l'Égalité, département de la Seine, avec toutes ses dépendances, consistant en un principal corps de logis, couvert en ardoise, élevé d'un rez de chaussée et de trois étages, cour, basse cour, écurie, remise, grange, étable, logement de jardinier et autres bâtiments, jardin en terrasse, divisé en parterre, potager et bois, le tout clos de murs, contenant environ dix-huit hectares, cinquante ares.

« 2° Une petite maison divisée en deux locations, située au même lieu, ayant son entrée sur la grande rue, tenant par derrière à la terrasse de la grande maison cy dessus, par devant sur la rue, d'un côté aux représentants de la veuve Langlois de Courcelles, d'autre côté à la cour de la grande maison ; cette petite maison louée sans bail aux CC. Trouvaud, serrurier, et Grégoire Cagnier, maçon.

« 3° Une petite pièce de terre d'environ cinq ares douze centiares, sur laquelle il y a quelques chataigniers, située terroir d'Aunay, au bas de la maison cy devant seigneuriale.

« 4° Une petite pièce de terre, même terroir, lieudit les Vieux cousins, contenant six ares environ ou douze perches et demie, tenant d'un côté du nord à Dominique Boullémotte, d'autre côté du midi à Boulat et Bassey, d'un bout du levant à Étienne Loth.

« 5° Et enfin une autre pièce de terre, sise terroir de Clamart, lieudit le Bois de la meule, contenant environ cinq hectares ou dix arpents, tenant d'un côté du nord et d'un bout du levant à différents particuliers, d'autre côté du midy au chemin de Fontenay à Bièvre, d'autre bout du couchant à la vove d'Igny... »

La maison extérieurement n'a guère changé : on retrouve sur sa façade les quatre colonnes qui se dressent sur le perron et soutiennent le balcon à rampe de fer du premier étage, le corps principal a conservé ses sept baies par étage, mais on lui a ajouté, de chaque côté, des ailes, au-dessus des bâtiments bas qui prolongeaient son rez-de-chaussée. Son entrée sous le péristyle, l'escalier à révolution, les pièces élevées du premier étage ont conservé grand air, mais nulle part on ne retrouve rien du mobilier ancien.

La Harpe avait acheté la propriété 45.000 fr. en 1799. Il la revendit le 4 novembre 1815 pour 40.000 fr. dont 11.750 pour le mobilier (1). Il n'y perdait pas, car la monnaie en 1815 avait une tout autre valeur qu'en 1799. L'acheteur était un restaurateur, demeurant à Paris, rue des Vieux Augustins, n° 8, Jacques-Philippe Chiron. Celui-ci la vendit le 25 février 1817 au Comte de Lanjuinais, le Conventionnel, qui la céda le 23 mai 1823 (2) à Pierre-Jean Brochant ; le gendre de celui-ci, Abdon-Pairocle-Frédéric Baron Hély d'Oissel, conseiller d'État, la vendit le 9 février 1827, à Camille-Henry Desabie, l'ainé, négociant, demeurant rue de Bussy, n° 23, qui mourut le 9 avril 1838 et qui la laissa à sa fille Apolline, qui avait épousé Charles-Pierre-Paul Paulmier, avocat et député du Calvados (3). Ce dernier la vendit le 12 octobre 1856 à Henri-Louis-Antoine Breton, libraire, 10, rue Pierre Sarrazin à Paris (4). Enfin elle appartient au D<sup>r</sup> Villemin, qui y mourut subitement en 1913, et au prince Zurlo, avant d'être acquise par M. Maurice Lewandowski.

Parmi cette suite de propriétaires, il y a lieu de relever les noms les plus marquants : d'abord le Comte de Lanjuinais, qui joua un grand rôle pendant la Révolution, Hély d'Oissel, qui fut député de la Loire-Inférieure, et Charles Paulmier, dont le *Traité de la législation et de la jurisprudence des théâtres* fait encore autorité. Il y aura peut-être lieu de faire des recherches sur le séjour de chacun d'eux au Plessis. M. Breton, associé de la librairie Hachette, attirait dans sa maison ses nombreuses relations. M. Émile Bourgeois, l'historien de la diplomatie, me rappelait récemment qu'avec ses camarades de l'École normale,

(1) La vente fut faite par devant M<sup>e</sup> Péan de Saint-Gilles, notaire, dont le successeur actuel est M<sup>e</sup> Crémery, 17, rue de la Ville-l'Évêque.

(2) Même étude.

(3) Demeurant 25, boulevard Poissonnière, et au château de la Brigude, à Bretteville-sur-Laize.

(4) Étude de M<sup>e</sup> Crone, actuellement de M<sup>e</sup> Faroux, 5, rue du Louvre, Paris.

il se rendait au Plessis, dans des chars à banc, et que le voyage, comme la réception chez M. Breton, étaient pour eux la grande partie de plaisir de l'année. Le Dr Villemin fut aussi très connu, c'est lui qui, le premier, répandit et, pour ainsi dire, industrialisa l'opération de l'appendicite. Quant au prince Zurlo, ses peintures ont figuré dans mainte exposition. Il avait transformé en atelier une des ailes de la maison du Plessis, atelier qui sert maintenant à Mlle Lewandowska.

Quel était l'aspect intérieur de la maison du temps de La Harpe ? La liste des meubles qu'il a laissés, quoiqu'il ait emmené, non seulement ses livres, mais tout ce à quoi il tenait, fournit pourtant quelques indications. Voici l'inventaire des chambres où il se tenait le plus fréquemment :

« Bibliothèque : 1 table ronde, 1 bergère, 3 chaises, 1 soufflet, des chenets, 2 armoires, 1 buffet à dessus de marbre ; dans un tiroir, plusieurs instruments de jardinage. [Pas un rayonnage, comme on voit.] 150 fr.

« Chambre à coucher : 3 matelas, 1 lit de plumes, 1 sommier, 1 traversin, 2 oreillers, une couverture, le baldaquin et la couchette, 1 canapé, 8 fauteuils avec chemises et housses, table d'acajou à dessus de marbre, 1 chiffonnier, 1 commode en acajou (*sic*) à dessus de marbre, un secrétaire pareil, 2 flambeaux argentés, chenets, pelle, pincettes et pinces, 2 paires de mouchettes. 800 fr.

« Salon : 1 canapé et sa chemise, 10 fauteuils et 10 chaises pareilles, chenets, pelle, pince, pincettes, 1 forte piano, 2 tables à jouer, 1 guéridon, 1 figure en plâtre, 6 tapisseries de diverses grandeurs représentant des sujets, 1 console à dessus de marbre. 1700 fr.

« Salle à manger : 3 dessus de consoles en marbre, couverts de toile, 12 chaises, 2 petites tables de décharge, assiettes, plats, 2 soupières, saladier, verres, vases en porcelaine... 200 fr.

« Pallier : 1 buffet, 1 ajustement de table. 50 fr.

« 1 Billard couvert en toile, ratelier à queues, six quinquets, 6 chaises, 4 paillassons. 300 fr. »

La plupart des meubles sont en acajou, les tables et consoles avec des dessus de marbre ; tout indique le style du Directoire ou de l'Empire. On est frappé par l'armée de housses qui recouvrait les sièges. Les tapisseries ont demeuré quelque temps dans la maison ; elles n'ont dû être vendues qu'après le départ de M. Breton. Le billard comme les tables à jouer montrent que les hôtes pouvaient se distraire, pendant les jours de pluie.

Mais ces renseignements un peu secs ne permettent guère de reconstituer la physionomie de l'habitation. Plus évocateur sera

le tableau qu'un des amis de La Harpe, M. Chavannes (1), a tracé de son logis à Lausanne ; comme le mobilier était en partie le même, la description pourra facilement se transposer dans le cadre du Plessis :

« [Transportons-nous] dans le cabinet de M. le général de la Harpe, retraite chérie où ce noble vieillard aimait à travailler en paix. Il se plaisait à s'y enfermer loin du petit bruit extérieur et se reposait de ses travaux assidus en se promenant dans le jardin qu'il a créé et dont l'aspect varié et les vues pittoresques plaisaient singulièrement à son imagination toujours éprise de la belle nature et susceptible d'une fraîcheur d'impressions et de jouissances que la vieillesse la plus avancée n'avait nullement altérée.

« On entre dans ce cabinet en traversant la bibliothèque de M. de la Harpe ; les armoires entièrement garnies de livres sont ornées par des bustes en plâtre. Leur choix fait honneur au maître. Timoléon, Socrate, Caton, Démosthènes, Homère, Xénophon, Marc-Aurèle, Périclès, Hippocrate, Cicéron dominent les trésors de littérature et de science amassés pendant un grand nombre d'années et fréquemment consultés par M. de la Harpe. Sa bibliothèque était sans cesse en activité, non seulement par ses propres travaux, mais par sa parfaite obligeance, car il aimait à prêter ses livres et confiait volontiers ses plus beaux volumes aux personnes qui savaient en prendre soin et en apprécier la valeur morale.

« Ce genre de libéralité n'est pas ordinaire, mais chez M. de la Harpe il n'était qu'une conséquence des qualités élevées qui le distinguaient à tant d'égards divers ; lui qui aimait tant à répandre les lumières, à encourager les études naissantes, à faire plaisir tout simplement, n'aurait pas compris les nombreuses réserves que font souvent les possesseurs de livres envers ceux qui vivent d'emprunts. Il se bornait à écrire le nom de la personne à laquelle il prêtait un volume en l'avertissant avec un de ses aimables sourires qu'on était inscrit sur son catalogue ; cela voulait dire : « N'oubliez pas de me rendre mon livre après en avoir profité aussi longtemps que vous voudrez ».

[On remarquait dans une des pièces de son cabinet un portrait qui devait être ici celui de] la grande Catherine... en costume de fantaisie, celui de la fameuse expédition de Crimée, bonnet de poil, redingote militaire, habillement mixte et sans ridicule, porté par une telle femme. On lit au bas de cette gravure les mots suivants, de la main de M. de la Harpe : Remis

(1) *Op. cit.*

en 1788 de la part de S. M. I. par le Grand Duc Alexandre à son précepteur de la Harpe...

« C'est dans le cabinet d'étude de M. de la Harpe qu'on le retrouve plus que partout ailleurs ; là sont ses premiers objets d'affection, ses trésors les plus précieux. Un grand secrétaire contenait tous les papiers dépositaires des faits dont il a voulu conserver le souvenir et les nombreuses correspondances soutenues avec des hommes d'élite, parmi lesquels il faut compter l'empereur Alexandre. Là étaient aussi renfermés les ordres, dons de divers souverains, et les marques d'honneur offertes par le canton de Vaud. Jamais ces objets d'origines si diverses ne sortaient de leur retraite que lorsque le passage de quelque puissance étrangère nécessitait l'exhibition des rubans et des étoiles scintillantes. M. de la Harpe ne portait pas le plus petit abrégé des cordons que souvent on envie... sur [son] secrétaire, parfaitement simple comme les meubles de l'appartement, se voit un buste d'Alexandre...

« M. de la Harpe se plaisait à multiplier autour de lui les souvenirs de l'Empereur ; ainsi sa table à écrire est ornée d'une plaque en cuivre, cachée sous un pupitre ; on y lit ces mots : Alexandre I<sup>er</sup>, empereur de Russie, écrivit sur cette table au Plessis-Piquet en 1814... [Cette table est aujourd'hui ainsi que la chaise portant pareille inscription au Musée du Vieux Lausanne].

« La galerie qui contient une partie de sa bibliothèque et sert de dégagement... est ornée par un groupe de portraits gravés et lithographiés... [de ses amis] Ginguené, Usteri, Escher de la Linth, Capo d'Istria, Reynier, Zellewegner et Lasteyrie ».

Comment La Harpe s'occupait-il au Plessis ? La lecture, une abondante correspondance, la rédaction d'ouvrages politiques ; la composition de ses mémoires — ils sont datés du Plessis, 15 floréal an XII, 5 mai 1804, — devaient prendre une bonne partie de son temps. En outre :

« Le dessin l'occupait... dans ses moments de loisir, il dessinait les sites remarquables de tous les lieux qu'il habitait ; ses essais en ce genre auxquels il n'attachait aucune prétention, montrent qu'il était doué d'une grande facilité à saisir les traits importants du paysage et à les rendre avec facilité. Plusieurs portefeuilles pleins de croquis de sa main se trouvent dans sa bibliothèque à côté des gravures nombreuses qu'il aimait à faire voir à ses amis » (1).

(1) CHAVANNES, *op. cit.*, p. 23-24. — L'inventaire du mobilier signale dans une bibliothèque située au second étage « plusieurs tablettes et deux planches à dessin. »

Le musée central de Lausanne contient même une toile de lui, un paysage qui n'est pas sans mérite.

Ce sont ces dessins qui ont permis d'identifier la maison qu'il a occupée au Plessis : le musée de Mon Repos à Lausanne possède deux vues, dessins à la plume, de la façade dont l'une est reproduite ici, qui ne laissent aucun doute à ce sujet. La Société des Amis de Sceaux a acheté, de lui, une vue cavalière représentant le fond de la vallée du Plessis, depuis l'arête de Robinson jusqu'aux hauteurs de Fontenay, énorme panorama couvrant trois feuilles de papier, et montrant chez l'auteur autant d'exactitude que d'habileté de main ; elle a acquis également deux plans du parc, dressés par La Harpe, plans où il a noté toutes les plantations qu'il a faites. Ces plans représentent la partie en pente du parc, depuis la pelouse et les communs au sud, jusqu'aux bois qui couvrent le plateau au nord. Selon la mode du temps, on y avait tracé tout un réseau de petits chemins qui serpentaient en tous sens, menant à un pavillon à mi-côte et à un belvédère au sommet ; la plupart de ces allées ont été supprimées par M. Lewandowski qui les a remplacées par des chemins plus larges et mieux dessinés ; pourtant on retrouve encore leur profil au milieu des taillis ; une route pavée qui monte la côte en lacets et va rejoindre l'angle dirigé vers Clamart n'a subi aucun changement ; on reconnaît à mi-hauteur la sablière marquée sur les plans de La Harpe.

Quant aux plantations qui se sont échelonnées de 1801 à 1810, il n'en reste que les espèces les plus robustes : un cèdre près du pavillon, un autre près du belvédère, çà et là quelques résineux ; en haut, le long du verger, une rangée de chênes. Le verger, qui s'appelle encore « la Petite Normandie », a subsisté, mais ses pommiers doivent être nouveaux. Les autres arbres fruitiers que La Harpe avait disposés sur le flanc du côteau, sur ce qu'il appelait le plateau des cerisiers, amandiers et mahalebs, ont disparu. Par contre, sur le plateau, un certain nombre de hêtres, d'une belle volée, doivent remonter à son temps.

Son parc a été un de ses passe-temps préférés (1) Il écrit dans ses Mémoires :

« Les occupations champêtres, pour lesquelles je me suis senti toujours un goût très décidé, sont devenues... mes occupations favorites. J'ai trouvé qu'il valait mieux avoir affaire aux végétaux qu'aux hommes... (2). J'ai abandonné le soin des

(1) J. VOGEL, *op. cit.*, t. II, 207.

(2) Il s'est plu à l'agrandir ; la pelouse que l'on voit aujourd'hui devant la maison s'arrêtait assez près des bâtiments ; en 1803, La Harpe l'élargit en achetant un jardin voisin, confinant à la grand rue (acte passé devant

affaires publiques ; la culture des arbres absorbe presque tout mon temps. Je manie bien plus la bêche et la serpe que les livres et la plume [la présence d'outils de jardinage dans les tiroirs de la bibliothèque, telle que l'indique l'inventaire des meubles, est très significative] ; j'ai même beaucoup de peine à reprendre celle-ci et si vous n'aviez ma promesse de terminer cette entreprise, j'y aurais déjà renoncé. Au milieu des arbres et arbustes, appartenant aux quatre parties du monde, je deviens plus cosmopolite... » (1).

Il avait pour voisin — sa propriété touchait à la sienne, — un botaniste, M. Palisot de Beauvois (2). M. Frédéric Dubois a trouvé, à la Bibliothèque de Lausanne un livre de ce savant, offert par lui en hommage à La Harpe ; ce dernier a inscrit sur la garde la note suivante :

« Don du respectable auteur, mon ancien bon voisin au Plessis-Picquet et mon ami, homme rare, aussi distingué par l'élévation de ses sentiments que par ses connaissances et son amour véritable pour les sciences. »

D'abord avocat au Parlement, Palisot s'était embarqué en 1786 à Rochefort pour Formose où il avait séjourné quelque temps ; de là il était allé à Saint-Domingue et n'en était revenu qu'en 1798. Il avait donc dû s'installer au Plessis à peu près en même temps que La Harpe. Il lui avait donné le goût des sciences naturelles et c'est sous sa direction que La Harpe avait dû commencer, au Plessis, l'herbier (3) qu'il donna, par la suite, à la Société helvétique des sciences naturelles, fondée par lui à son retour en Suisse. Palisot dut également lui donner des conseils pour ses plantations d'arbres et même l'aider à se procurer des essences étrangères.

M<sup>e</sup> Desgranges, notaire à Sceaux, le 1<sup>er</sup> ventose an XII). La partie où se trouvent actuellement la grille du jardin et le pavillon du concierge n'a été acheté que vers 1825 par M. Brachart. Du temps de La Harpe, la grande entrée se trouvait, non pas sur la grand rue, mais dans l'angle rentrant de la rue de Fontenay ; la grille s'ouvre encore à cet endroit sur une magnifique salle de verdure d'où une route peu carrossable conduit à la maison.

(1) *Op. cit.*, p. 210.

(2) « La campagne qu'il habitait pendant l'été [le Plessis-Picquet à 2 lieues de Paris] touchait à celle de M. de Beauvois, connu par ses explorations scientifiques en Amérique et en Afrique et par sa belle publication de la Flore d'Oware et de Bénin. Dans cette paisible retraite, il s'occupait essentiellement, avec son ami, de botanique et d'économie agricole, et pendant l'hiver il suivait les cours de minéralogie, de chimie, zoologie, astronomie, etc., donnés par les savants que je viens de nommer, qui se réunissaient souvent chez lui avec plusieurs littérateurs célèbres et hommes d'État, tant nationaux qu'étrangers. » CHAVANNES, *op. cit.*, p. 4.

(3) « Un herbier assez considérable prouve qu'il ne se contentait pas de lire l'histoire des plantes. » CHAVANNES, *op. cit.*, p. 23.

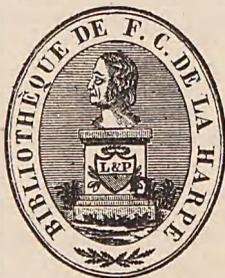
Pendant l'hiver, La Harpe suivit à Paris des cours d'histoire naturelle ; maints des professeurs les plus renommés devinrent ses amis et durent le visiter dans sa demeure du Plessis :

Louis Richard, botaniste, qui emmenait souvent ses élèves herboriser dans les environs de Paris ; Louis Bosc, auteur de plusieurs traités sur l'agriculture ; Charles de Lasteyrie qui a rédigé maints traités sur l'élevage, avant de se faire le vulgarisateur en France de la lithographie.

Parmi les nombreux amis qui ont dû fréquenter la maison, il convient de citer le M<sup>is</sup> de la Rochefoucault-Liancourt, le mathématicien Louis Francœur, Jean-Baptiste Say, avant qu'il ne partît en 1805 diriger son usine d'Anchin, Valentin Hauÿ, l'éducateur des aveugles, et le baron de Gerando qui a écrit un traité sur les sourds et muets. La Harpe dut s'intéresser particulièrement aux théories de ces derniers, car on peut supposer qu'il ne fut pas étranger au voyage qu'Hauÿ fit en Russie, en 1807.

L'énumération des amis qui ont visité La Harpe au Plessis complète heureusement la reconstitution de la maison, telle qu'elle devait être de son temps. Nous avons vu quelle était la topographie des lieux, la personnalité de celui qui y a vécu durant tout l'Empire, l'existence qu'il y a menée, les relations qui ont animé sa retraite. Il serait à souhaiter qu'on puisse faire revivre de même quelques autres périodes de la même maison ou d'autres demeures. On montrerait ainsi quel charme on a trouvé à se retirer à quelque distance de la capitale et quelles distractions, selon leur classe dans la société et leur mentalité, les demi-campagnards ont su se créer.

Henri LEMAÎTRE.



Ex-libris de La Harpe.

## ANNALES DE SCEAUX

---

1932

**30 Janvier.** — Un décret décide la création d'un lycée de jeunes filles à Sceaux (*J. O.* du 14 février).

**15 Février.** — Ouverture au public d'une 3<sup>e</sup> tranche du Domaine de Sceaux, comprenant 86.000 m<sup>2</sup>.

**Mars.** — Commencement des travaux pour le lycée de jeunes filles, dans l'ancienne propriété Lescalopier.

Essai de quelques passages cloutés dans l'Avenue du Parc de Sceaux et dans la rue Houdan.

Commencement des travaux pour transformer l'ancienne Avenue d'honneur, menant de Bourg-la-Reine au château. Arrachage des arbres, démolition du mur longeant l'Avenue du Parc de Sceaux, creusement du sol par des excavatrices à 1 m. 50 au-dessous du niveau précédent.

**10 Avril.** — Loi approuvant la renonciation de la C<sup>ie</sup> d'Orléans à la concession des lignes de Paris-Denfert à Sceaux-Robinson, de Paris à Massy-Palaiseau, de Paris-Luxembourg à Paris-Denfert, et autorisant le déclassement, au titre de l'intérêt général, de ces trois voies, leur remise au Département et leur rattachement à son réseau d'intérêt local.

**15 Avril.** — Le Département fait démolir l'entrée du Domaine de Sceaux à Bourg-la-Reine. La grille des Trévises disparaît. Les débris de la balustrade servent à remblayer le trottoir de la Grande Rue.

**19 Avril.** — On démolit allègrement la tour en briques, pierres et ardoises, qui flanquait cette entrée à l'angle de l'Avenue du Parc de Sceaux, et qu'on venait de réparer à neuf.

**1<sup>er</sup> Mai.** — Élections législatives. Inscrits : 23.779. Votants : 20.253. MM. Nomblot, rép. g. : 7.537 ; Longuet, S. F. I. O. : 7.262 ; Lacour, com. : 3.325 ; Donzelot, rép. soc. : 1.583 (ballottage).

**8 Mai.** — Scrutin de ballottage. Inscrits : 23.779. Votants : 19.998. MM. Longuet : 9.704, ÉLU ; Nombrot : 8.340 ; Lacour : 1.661.

**15 Mai.** — Ouverture au public d'une 4<sup>e</sup> tranche du Domaine de Sceaux, comprenant 40.000 m<sup>2</sup>.

**11 Juin.** — Première exposition du Cercle des Beaux-Arts, dans le Château de Sceaux.

**18 Juin.** — Inauguration de l'éclairage électrique dans la rue Houdan et la rue de Fontenay.

**26 Juin.** — Fête des Félibres.

Ouverture d'une 5<sup>e</sup> tranche du Domaine de Sceaux.

Il s'agit cette fois de 360.000 m<sup>2</sup>, ce qui donne un total de 678.000 m<sup>2</sup>. L'Octogone et le Grand Canal sont désormais accessibles au public. — Inauguration de la pêche à la ligne dans le Grand Canal, moyennant 5 fr. par jour. Certains pêcheurs fonctionnent de 5 h. à 20 h. D'aucuns installent des campements. Querelles entre la population des pêcheurs et les visiteurs des dimanches, ce qui fera interdire la pêche le dimanche. Prise de poissons.

**Juin.** — Transformation de l'Avenue du Parc de Sceaux : élargissement de la chaussée, aménagement des trottoirs, éclairage par grands lampadaires électriques.

**21 Juillet.** — Un arrêté rattache pour l'administration le futur Musée de Sceaux au Musée Carnavalet. Un arrêté nomme conservateur M. Jean Robiquet (déjà conservateur de Carnavalet), et conservateur-adjoint M. Chaboseau (membre de la Société pour la protection des Paysages de France et auteur d'un rapport conseillant l'achat du Domaine de Sceaux par le Département).

**25 Août.** — Décret du Conseil d'État autorisant la mise en application des trois conventions qui avaient été passées entre le Département et la C<sup>ie</sup> d'Orléans, le Département et la C<sup>ie</sup> du Chemin de fer métropolitain, le Département, la Ville de Paris et la C<sup>ie</sup> du Chemin de fer métropolitain pour l'exploitation des réseaux de la Seine.

**31 Décembre.** — Le Conseil général approuve un rapport de M. Le Troquer sur la 4<sup>e</sup> tranche de travaux à faire dans le Domaine de Sceaux et vote, malgré les difficultés de la situation, 1.300.000 fr. pour deux travaux urgents :

1) Aménagement des rives du Grand Canal, avec 3 bordures d'arbres, pelouses et allées ;

2) Remise en état des cours de la Ferme et de l'Intendance et de la cour pavée située devant le pavillon de l'Intendance.

On doit remettre à plus tard l'assainissement et le reboisement de la plaine de Chatenay. On rêve toujours d'enrichir le Département en installant un restaurant dans l'Intendance, ou ailleurs.

**31 Décembre.** — Le Conseil général entend encore un rapport de M. Le Troquer et approuve le projet d'ensemble des travaux d'aménagement et d'électrification des lignes reprises à la C<sup>ie</sup> d'Orléans, avec émission d'un emprunt de 130 millions. Il faut d'abord faire les travaux d'infra-structure, préparer l'alimentation électrique des voies par ligne aérienne à courant continu de 150 volts, aménager les stations existantes.

# LES AMIS DE SCEAUX

---

## STATUTS

---

ARTICLE 1. — Une Société est créée à Sceaux (Seine) sous le nom « Les Amis de Sceaux ». Son siège est établi à la Mairie.

ARTICLE 2. — La Société « Les Amis de Sceaux » a pour objet:

a) de rechercher, de recueillir, de classer tous documents concernant la ville de Sceaux et de les mettre à la disposition des chercheurs.

b) de fournir aux membres du corps enseignant des documents authentiques se rapportant à l'histoire locale et qui leur permettront de serrer de plus près la vérité historique et de rendre l'enseignement de l'histoire plus concret, plus vivant.

c) d'assurer la protection des sites et monuments intéressants.

d) d'appuyer, dans la mesure de ses forces et de son influence, tous projets dont la réalisation rendrait la Cité plus saine et plus belle.

ARTICLE 3. — La Société ne s'occupera de politique ou de religion qu'au point de vue documentaire, sans discussion.

ARTICLE 4. — Font partie de la Société toutes personnes, admises par le Comité, après ratification à la plus prochaine réunion générale, qui adhèrent aux statuts et versent annuellement une cotisation d'au moins 10 francs.

La cotisation est rachetable moyennant un versement d'au moins 200 frs qui donne le titre de membre perpétuel.

Tout membre exclu ou démissionnaire n'a aucun droit à l'actif social.

ARTICLE 5. — La Société est administrée par un comité composé de 18 membres élus pour 3 ans par les sociétaires réunis à cet effet, renouvelables par tiers (par tirage au sort la première année et la deuxième année) et rééligibles.

Le Comité élit dans son sein, un bureau composé de :

Un Président,  
Deux vice-Présidents,  
Un Secrétaire Général,  
Un Secrétaire Archiviste,  
Un Secrétaire Administratif,  
Un Trésorier.

ARTICLE 6. — Le Comité est chargé de l'organisation des Conférences, promenades ou expositions, de la surveillance des publications, il convoque les sociétaires une fois par trimestre et plus si c'est nécessaire ; il met à exécution les décisions de la Société, il la représente.

ARTICLE 8. La moitié du capital provenant des fonds de rachat de cotisation sera placée en fonds ou valeurs garantis par l'Etat français et ne pourra jamais être aliénée, sauf en cas de dissolution.

ARTICLE 7. — Les réunions de la Société sont présidées par le Président ou à défaut par un membre du bureau ou un membre du comité.

A chaque réunion les membres présents communiquent à leurs collègues le résultat de leurs recherches et la Société statue sur la suite à donner.

ARTICLE 9. — En cas de dissolution de la Société et après paiement des dettes dans le délai d'un an, le reliquat éventuel serait versé, les documents ou objets remis à la commune ou, en cas de refus, à une institution désignée au cours de la dernière réunion.

ARTICLE 10. — La Société est représentée dans tous les actes de la vie civile par son Président ou à défaut par un des vice-présidents.

ARTICLE 11. — Les statuts ne pourront être modifiés ou la Société dissoute que par l'Assemblée générale réunie spécialement pour cet objet et à la majorité des votants. Le vote par correspondance sera admis dans ces deux cas.